

6211-01-035

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ
ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 20 décembre 2017 à 13 h
Centre multifonctionnel CLIFFS, Salle A
50, rue le Carrefour
Fermont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 20 DÉCEMBRE 2017	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION PAR LE MDDELCC	3
DISCUSSIONS ET QUESTIONS	15
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR	18
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DANIEL GIRARD	45
Mme DORIS POIRIER	62
M. ANDRÉ MICHEL.....	76
M. PASCAL MICHAUD.....	85
M. DANIEL GIRARD.....	89
M. HENRI JACOB (À DISTANCE).....	101
M. ÉRIC CYR.....	104
M. MARC FAFARD (À DISTANCE).....	108
M. DANIEL GIRARD.....	118
M. HENRI JACOB (À DISTANCE).....	124
MOT DE LA FIN	126
SÉANCE AJOURNÉE AU 20 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour, si vous voulez prendre place, nous allons débiter dans quelques instants.

Donc, mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.

10 Je signale que le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

15 Avant de laisser la parole aux participants, nous allons aller du côté du promoteur et des personnes-ressources pour vérifier s'il y a des documents ou des informations en attente.

Je vais débiter du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

20 Donc, vous êtes une nouvelle porte-parole. Si vous voulez vous identifier, s'il vous plaît.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

25 Oui. André-Anne Gagnon, donc chargée de projet à la Direction des projets nordiques et miniers. Il y a ma collègue Maud Ablain aussi qui va être avec moi pour la séance d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Alors, oui, effectivement on avait quelques éléments qu'on voulait revenir.

35 On a préparé une petite présentation PowerPoint en lien avec l'effluent minier. On a déposé aussi à l'arrière la liste des certificats d'autorisation qui avaient été émis pour la mine.

40 Je n'en ferai pas la lecture, c'est assez long et c'est assez exhaustif, mais donc le document est déposé.

Et puis, on voulait revenir aussi en lien avec la Loi sur les milieux humides. C'est ma collègue, Maud Ablain, qui va venir apporter les précisions.

LE PRÉSIDENT :

5

Les compléments d'informations?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Donc, je vais vous laisser aller.

Mme MAUD ABLAIN :

20

Oui, bonjour. Donc, pour la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, dans le fond, ce que la Loi prévoit, c'est vraiment la réalisation de travaux qui visent la restauration ou la création de milieux humides et hydriques.

C'est vraiment ce qui est prévu par la Loi.

25

Donc, il n'y a pas de possibilité d'aller vers des projets de compensation plus au niveau social, là, comme ça avait pu être questionné hier.

LE PRÉSIDENT :

30

C'est ce que j'avais compris à la lecture de la Loi.

Mme MAUD ABLAIN :

C'est ça.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, mais il fallait mieux vérifier, effectivement.

40

Je vous remercie pour le complément.

Mais ça n'empêche pas les gens qui auraient des suggestions à faire, par exemple, dans le cadre du projet, ailleurs qu'au lac Jeannine, de soumettre des choses pendant la deuxième partie de l'audience publique.

5 **Mme MAUD ABLAIN :**

Tout à fait. Ça peut être soumis dans les mémoire puis le... c'est ça, tout à fait. Ce sera porté à la connaissance du ministre par le mémoire de la commission.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

15 Pour revenir aux objectifs environnementaux de rejet, donc, hier, il était question d'avoir une courte explication de ce que sont les OER et qu'est-ce qui est exigé au promoteur.

Est-ce que vous êtes en mesure de le faire ou ça va être Mme Paul?

20 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Bien, en fait, le PowerPoint est prêt. Je ne sais pas si on peut la faire tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. S'il est prêt, on pourrait le passer tout de suite.

30 **PRÉSENTATION PAR LE MDDELCC**

Mmes ANDRÉ-ANNE GAGNON ET MAUD ABLAIN

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

35 O.K. Je vais essayer de voir s'il n'y a pas moyen de... Ah, c'est le format de la présentation.

Bon, bien, merci beaucoup.

40 Donc, pour le plan de la présentation, on va commencer avec les normes que la compagnie doit respecter actuellement. Donc, c'est encadré notamment par l'attestation d'assainissement.

Ensuite, on va enchaîner avec la Directive 019 et les objectifs environnementaux de rejet, les OER.

5 Alors, donc, tout d'abord, qu'est-ce que c'est, une attestation d'assainissement? C'est en fait l'outil légal qui permet au Ministère de rendre le programme de réduction des rejets industriels opérationnel.

Donc, c'est un document qui va regrouper l'ensemble des exigences environnementales d'exploitation auxquelles l'établissement doit se conformer.

10 Donc, ça peut tenir sur l'ensemble des rejets, là, on parle des rejets dans l'eau, les rejets atmosphériques, les matières résiduelles, on peut demander aussi des suivis dans le milieu récepteur. Donc, ça couvre vraiment très très large.

15 L'attestation a aussi un caractère renouvelable, donc ça permet un resserrement progressif des exigences environnementales au fur et à mesure des... de l'amélioration justement des outils puis de la technologie.

20 Donc, c'est vraiment un outil d'intérêt pour la mise en oeuvre d'un processus d'amélioration continue.

Donc, dans le cadre du projet actuel, le Ministère a émis la première attestation d'assainissement en 2010, qui venait justement regrouper... surtout dans le cas présent, c'était très pertinent, parce qu'il y a plusieurs CA qui ont été émis au cours des années.

25 Donc, c'était un document qui venait regrouper l'ensemble des exigences. Il y a eu plusieurs mises à jour, parce qu'il y a eu d'autres CA qui ont été émis depuis 2010. Donc, il y a des mises à jour qui sont faites pour intégrer les nouvelles exigences.

30 Donc, la dernière version date de 2015 puis il y en a une qui est prévue, là, prochainement, en 2018, pour venir encore une fois mettre à jour les nouvelles exigences qui ont été émises.

Donc, dans le cadre du projet, ici... je suis désolée, c'est vraiment... mais c'est à ça que ça ressemble, en fait, c'est l'effluent minier HS-1, si on parle de ça spécifiquement.

35 Donc, on a les... ouin, ce n'est vraiment pas gros. On a tous les critères qui...

LE PRÉSIDENT :

40 Si vous permettez, par contre...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Allez-y.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... le document va être déposé.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Donc, il va pouvoir être examiné sur Internet...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

20

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

... avec une bien meilleure résolution.

25

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui. Donc, on voit ici l'ensemble des normes, par exemple, les MES. On voit c'est quoi les exigences, le pH, donc c'est... puis la fréquence du suivi. Donc, c'est ça, l'attestation d'assainissement, c'est que ça vient regrouper l'ensemble des exigences à l'effluent minier.

30

Maintenant, si on enchaîne sur la Directive 019.

C'est un outil qui est utilisé par le Ministère pour analyser les projets miniers, là, soit dans le cadre d'un CA, d'un certificat d'autorisation, ou dans le cadre d'un décret.

35

Donc, ça vient couvrir les éléments de gestion de vraiment plusieurs aspects, là. On parle spécifiquement d'effluent minier, mais la Directive 019 encadre beaucoup d'autres éléments, notamment la protection des eaux souterraines, le niveau de bruit, les résidus miniers, la conception des ouvrages, comme on va certainement en reparler.

40

Donc, c'est... ça couvre très très large, et c'est avec cet outil-là qu'on vient établir les normes et les critères à respecter pour la compagnie minière.

5 Il ne faut pas oublier que ça n'a pas une force légale. C'est un outil qui nous sert de guide, c'est des exigences minimales, mais elles sont reportées dans les certificats d'autorisation et dans le... et ou dans le décret, selon le niveau d'analyse du projet.

10 Donc, c'est une fois que les exigences de la Directive 019 qui sont reportées dans les documents légaux que là la force légale va venir s'appliquer.

Donc, il y a eu plusieurs versions. La première version de la Directive 019 était en 1989. Ensuite, en 2005, il y a eu une mise à jour, puis là la dernière version qu'on a date de 2012.

15 Donc, c'est pour vous montrer c'est quoi les critères qu'on a, là, pour le rejet de l'effluent minier. Eh voilà.

Maintenant, ma collègue, Maud Ablain, va venir vous parler plus spécifiquement des objectifs environnementaux de rejet.

20 **Mme MAUD ABLAIN :**

Donc, un objectif environnemental de rejet peut être calculé pour chaque contaminant qui pourrait être émis à l'effluent final.

25 Les OER sont établis afin de garantir la protection de la santé humaine, de la vie aquatique, de la faune terrestre, et assurer une bonne qualité des eaux.

30 Donc, il faut bien retenir que l'OER n'est pas une norme ou une exigence à respecter. C'est un outil pour le Ministère, notamment, qui permet d'analyser l'acceptabilité des projets en comparant les concentrations qui pourraient être rejetées à l'effluent final avec les OER.

35 Et ça permet également parfois de déterminer si certaines exigences doivent être resserrées sur la base des OER, mais également des meilleures technologies disponibles et économiquement réalisables afin d'assurer une protection accrue du milieu récepteur.

En fait, les OER sont vraiment basés sur la protection du milieu, mais sans égard à la technologie qui existe pour atteindre ces objectifs.

40 Donc, parfois, un objectif, la technologie n'existe pas simplement pour atteindre cet objectif-là. Donc, c'est pour ça que ce n'est pas une norme ou une exigence, mais plus un outil d'analyse.

Parfois, les OER peuvent être dépassés, mais ça ne signifie pas forcément qu'il y a un impact sur la santé ou l'environnement.

5 Ça dénote, par contre, qu'il pourrait y avoir un risque, puis ce risque-là augmente en fonction de la fréquence puis de l'amplitude de déplacement des OER.

Donc, dans le cadre de ce projet, il y a des OER qui ont été calculés pour les différents paramètres que vous voyez dans la présentation.

10

Puis on peut vous le rappeler, bien que l'OER n'est pas une norme à respecter, puis dans son... dans les documents déposés par l'initiateur du projet, il a dit qu'il ferait un suivi, là, de l'effluent sur les contaminants et les essais de toxicité qui font l'objet d'un OER.

15

Puis ce suivi-là va permettre ensuite... c'est tous les cinq ans, de faire une analyse entre ce qui est rejeté à l'effluent final et les OER qui ont été calculés et de voir s'il peut y avoir des améliorations, là, au niveau soit du procédé de traitement ou soit de la gestion des effluents sur le site pour toujours tendre vers les OER.

20

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Donc, en fait, ça viendrait conclure notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

25

Je vous remercie.

Des sous-questions liées à ça? Je pense qu'on avait des questions hier, notamment de M. Girard, qui voulait en savoir plus long sur qu'est-ce qui se passe dans le secteur du lac Webb, là, donc en bas de l'effluent final.

30

Là, on voit que vous avez parlé de trois outils ou trois moyens : les OER, la Directive 019 et les attestations d'assainissement.

35

Donc, ça veut dire que les trois aspects, c'est lequel qui est le plus déterminant à ce moment-là? Est-ce que la Directive 019 a préséance sur l'attestation? Qu'est-ce qui a préséance sur quoi?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

40

En fait, comme je l'ai mentionné, la Directive 019 n'a pas de force légale. Donc, c'est l'outil

d'analyse qui... admettons qu'on vient analyser un projet puis là on va émettre un certificat d'autorisation, on va se fier à la Directive 019 pour venir établir les normes à respecter.

5 Alors, les normes, c'est vraiment celles qui sont inscrites dans le certificat d'autorisation qui sont reprises dans l'attestation d'assainissement.

10 Donc, dans le cas du projet actuel, comme l'attestation a été émise en 2010, mais que le certificat d'autorisation en lien avec l'effluent minier datait de 1995, si je ne me trompe pas, alors c'était les critères de la Directive 019 de 1989 qui ont été repris, parce que c'était ça qui était en vigueur, à l'époque.

15 À noter qu'il y a très peu de différences, par contre, au niveau des exigences de l'effluent minier, là, même si ça date de 1989, là. Je pense que c'est l'arsenic, il y a une petite différence. Mais bon, c'est ça.

20 Donc, c'est vraiment les normes qui sont édictées dans le certificat d'autorisation et reprises dans l'attestation qui ont force de loi. Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Je vous remercie.

30 Donc, la dernière diapo que vous avez montrée, c'était les objectifs et les critères à respecter pour... dans le cadre du projet.

35 Ce que j'en comprends, c'est... ça tient compte de l'ensemble des activités, étant donné que c'est l'effluent final, donc ça tient compte de l'ensemble des activités minières en amont, pas seulement du projet, autrement dit?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, effectivement.

C'est l'ensemble des activités minières sur le site, là. Les OER, c'est à l'effluent final, donc avant le rejet à l'environnement. C'est vraiment calculé... bien, « au tuyau », comme on dit, là.

LE PRÉSIDENT :

40 Au tuyau?

Mme MAUD ABLAIN :

C'est ça.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Tout ce qui se passe en amont du tuyau?

Mme MAUD ABLAIN :

10

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

15

Également, ce que j'en retiens, c'est qu'on a vu que c'est des normes de concentration. Donc, ce qui est important, ce que j'en comprends, pour le calcul notamment des OER, on tient compte du débit de la rivière, donc de l'effluent, de l'émissaire qui va recevoir le tuyau.

20

Ce que j'en comprends également, c'est que, donc, on parle de concentration et non de charge totale, hein? On le voyait apparaître, c'était des milligrammes par litre, par exemple.

Donc, ce qui est suivi, ce n'est pas la charge, mais c'est la concentration qui va rentrer dans le mélange de la rivière, du cours d'eau, si j'ai bien compris?

25

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, c'est tout à fait ça. C'est vraiment en termes de concentration.

LE PRÉSIDENT :

30

Donc, la charge, ce n'est pas pertinent de savoir ça va être... c'est tant de milligrammes par litre, ça fait combien de kilogrammes par année?

Ce n'est pas ça que le Ministère suit, c'est la concentration?

35

Mme MAUD ABLAIN :

C'est la concentration. C'est sûr qu'il y a une préoccupation au niveau de la charge, mais comme on souhaite comparer des pommes avec des pommes, on y va en termes de concentration. C'est pas mal, oui, la façon de faire du Ministère.

40

Il y a également, par contre, des suivis dans le milieu qui peuvent être demandés parfois dans l'attestation d'assainissement où là on va aller voir un effet dans le milieu qui pourrait représenter l'effet qu'aurait eu la charge dans le milieu. Mais sinon, tout est fait en concentration.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans les suivis, vous ne demandez pas des calculs de charge?

10

Est-ce que vous en demandez, dans le cas ici précis, là, pour ArcelorMittal?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Pour ArcelorMittal spécifiquement, je ne crois pas.

15

Les suivis dans le milieu, il me semble, ont été repris dans le cadre du REMM au niveau fédéral. Donc, je pense que c'est à ce niveau-là que les suivis sont faits dans le milieu, notamment dans le lac Webb.

20

LE PRÉSIDENT :

L'inventaire national du fédéral? O.K. Mais pas du côté du Québec, c'est ce qu'on comprendrait, dans les suivis, là?

25

Par exemple, on sait qu'avec la nouvelle loi, là, les suivis vont être mis aux registres de l'évaluation environnementale. Donc, ça veut dire qu'à l'intérieur de ces registres-là, on va s'attendre à avoir plus des... savoir si les concentrations ont été respectées.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

30

Oui, mais le suivi dans le milieu, on a tout de même la latitude de le demander au niveau provincial, si on le juge nécessaire aussi.

35

L'attestation d'assainissement peut requérir des suivis dans le milieu, mais c'est ça, c'est évalué au cas par cas, selon la nécessité.

Mais là, dans le cas présent, je pense qu'ils le font dans le cadre du fédéral.

40

LE PRÉSIDENT :

Là, tout à l'heure, on a... vous nous avez fourni le tableau de l'ensemble des objectifs de l'attestation d'assainissement. Je n'ai pas eu le temps, c'était trop petit, je n'ai pas pu voir s'il y avait des charges.

5 Ça m'apparaissait... ce que j'ai vu, en tout cas, ce que j'ai eu le temps de voir ou la capacité de voir, c'était des concentrations.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

10 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

15 Mais on va regarder le tableau pour qu'on puisse s'en faire une meilleure idée, à ce moment-là, de ce qui en retourne.

Ça fait que je vous remercie pour les précisions.

20 Du côté du promoteur, donc, pour les objectifs environnementaux de rejet. Donc, ils vous ont été communiqués par le Ministère.

25 Donc, dans le cas des opérations minières, mais étant donné aussi... dans le cadre du projet, parce qu'on voit que c'est l'effluent final de tout : pour rencontrer les OER, est-ce que vous allez devoir installer de nouvelles technologies?

Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

30 Mme Gravel va vous répondre là-dessus.

Mme JULIE GRAVEL :

35 Le principal enjeu ou paramètre qui peut requérir une amélioration, si on veut, du traitement, c'est les matières en suspension.

LE PRÉSIDENT :

40 Pouvez-vous répéter? J'ai mal... il y a un peu de bruit.

Mme JULIE GRAVEL :

Oui. Le seul paramètre, pour l'instant, dans la liste, qui fait que nous avons peut-être besoin d'améliorer le traitement de notre usine de traitement des eaux rouges, c'est les matières en suspension.

LE PRÉSIDENT :

Les matières en suspension, ce serait ça l'enjeu.

Est-ce que ça va nécessiter une technologie particulière?

Parce que là, on voit que c'est essentiellement un bassin de décantation.

Mme JULIE GRAVEL :

Bien, en fait, l'unité de traitement a un procédé, un traitement, mais c'est ça, dans... dans un avenir très prochain, on doit améliorer la capacité et l'efficacité de cette unité-là afin de respecter les... bien, les objectifs qui sont cités là.

LE PRÉSIDENT :

C'est quelle sorte de technologie et traitement? Par floculation, c'est quoi?

Mme JULIE GRAVEL :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

C'est principalement ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je vous remercie.

Mme JULIE GRAVEL :

Et peut-être juste pour préciser, la charge, c'est au niveau de la tarification dans l'attestation que... la tarification est en fonction de la charge de contaminants.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'attestation prévoit...

10

Mme JULIE GRAVEL :

Oui. Alors, à la station HS-1...

LE PRÉSIDENT :

15

O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

20

... les débits et les concentrations, il y a un calcul qui est fait, et ça donne combien de kilogrammes, ou en tout cas... et à ça, il y a un prix, une taxe, la taxe de l'attestation, finalement, qui est à...

LE PRÉSIDENT :

25

O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

30

Donc, on fait... on doit, dans nos rapports annuels...

LE PRÉSIDENT :

35

Oui.

Mme JULIE GRAVEL :

40

... faire un calcul de la charge, et il y a une tarification pour ces contaminants-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir un des rapports... le plus récent rapport annuel pour qu'on voie qu'est-ce que ça donne?

5

Mme JULIE GRAVEL :

Bien, on a le rapport de la tarification, qui donne justement cette...

10

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme JULIE GRAVEL :

15

Oui, je peux... ça, on peut...

LE PRÉSIDENT :

20

On pourrait avoir...

Mme JULIE GRAVEL :

25

Pour l'année deux mille...

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça va permettre de voir...

30

Mme JULIE GRAVEL :

... l'année...

LE PRÉSIDENT :

35

... qu'est-ce qui est calculé en charge, autrement dit...

Mme JULIE GRAVEL :

40

O.K., l'année 2016.

LE PRÉSIDENT :

... puis qu'est-ce que ça donne. O.K.

5

Mme JULIE GRAVEL :

O.K.

10

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie. Alors, je pense que ça couvre du côté des OER.

15

Hier, on avait discuté, là, j'ai eu quelques participants, mais je voudrais aborder la question des... donc, une participante, là, que j'avais mentionnée. On a quelques questions de la commission également dans le même sens.

20

J'avais mentionné que ça concernait le fameux bassin B+, là, donc qui est un bassin de rétention avant tout.

Donc, je répète les questions. Je vais commencer avec les questions de Mme Gagnon, là, qui nous avait... elle nous avait transmis ça par formulaire.

25

Puis après ça, du côté des autres personnes-ressources, on va aller demander pour les... s'il y a des documents en attente.

DISCUSSIONS ET QUESTIONS

30

LE PRÉSIDENT :

35

Donc, Mme Gagnon nous avait envoyé la question suivante: « Pour le bassin d'eaux de procédé B+, quel sera le niveau d'eau le plus élevé des conséquences d'une rupture du barrage en période de crue, selon l'article 21 du Règlement sur la sécurité des barrages? »

On pourra revenir pour savoir est-ce que ce serait assujéti à la Loi sur les barrages ou pas, de l'avoir, là, clairement.

40

« Compte tenu de la correspondance de Michel Rhéaume », donc, ça, c'est dans le PR6, avis

numéro 34, là, de la Direction de la sécurité des barrages.

Donc, je commencerais avec cette question-là, à savoir... à ce moment-là, le fameux bassin B+, il va être soumis à quel... est-ce qu'il va être soumis à la Loi sur les barrages?

5

Je commencerais comme ça pour décomposer la question de Mme Gagnon.

M. GILLES COUTURE :

10

Voulez-vous qu'on l'aborde... peut-être parler de qu'est-ce qui est mis comme dispositifs autour du bassin B+ en termes de sécurité, les mesures?

LE PRÉSIDENT :

15

Oui, on va pouvoir décomposer.

Mais disons, la première question d'ensemble, c'est : est-ce que ce bassin, donc les digues du bassin, compte tenu de la contenance potentielle, est-ce que c'est soumis ou pas à la Loi sur les barrages?

20

C'est ce qu'on veut avoir la confirmation. Le Ministère pourra apporter un complément de réponse.

M. GILLES COUTURE :

25

O.K. Bon, bien, j'inviterais mon collègue, M. Thériault, là, à répondre à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

30

Très bien.

M. SERGE THÉRIAULT :

35

À ce sujet-là, lors de l'évaluation de notre projet, on a fait une demande à monsieur... à la Direction de la sécurité des barrages. O.K.?

LE PRÉSIDENT :

40

Oui.

M. SERGE THÉRIAULT :

Et la réponse est à l'effet que nos barrages ne seraient pas assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages.

5

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ça, c'est une réponse finale.

10

Mais est-ce que vous pouvez confirmer de votre côté?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, absolument.

15

Nous aussi, on a fait des vérifications de notre côté pour s'en assurer. La raison, peut-être que je peux le mentionner rapidement, c'est que la Loi sur la sécurité des barrages vient évidemment apporter une définition au mot « barrage », et ça s'entend de « tout ouvrage destiné à dériver ou à retenir les eaux d'un cours d'eau ou celles d'un lac ou d'un réservoir ».

20

Donc, à ce moment-ci, le bassin n'est pas... ne vient pas dans un cours d'eau, donc c'est pour ça que ça ne s'applique pas, là, la Loi.

LE PRÉSIDENT :

25

O.K. Très bien. Il doit y avoir aussi la question de la vocation du bassin B+ par rapport à des barrages qui sont effectivement situés dans des cours d'eau.

Donc, si on reprend ça, ça veut dire que le bassin d'eau de procédé est assujetti essentiellement à la Directive 019, qui stipule que... bien, en fait, c'est un bassin de rétention qui doit contenir une crue 1 dans 1 000 ans jumelée à une fonte printanière de récurrence 1 dans 100 ans, donc qui se produit une fois dans 100 ans.

30

Donc, c'est jumelé les deux ensemble, c'est ce qu'on doit comprendre.

35

Néanmoins, vous avez mentionné à l'étude d'impact que... parce que Mme Gagnon parle de... à ce moment-là, de la crue maximale probable, là, dans sa deuxième question. Parce qu'elle pose des questions en disant : « Bien, s'il y a une pluie de 20 millimètres en 24 heures, ou 40 millimètres en 24 heures, ou 80 millimètres en 48 heures. Alors, y a-t-il des scénarios dans lesquels l'eau ne pourra être gérée comme prévue? »

40

5 Donc, c'est parce que là on a deux aspects. Donc, on a l'aspect de contenir une arrivée d'eau 1 dans 1 000 ans et jumelée à une crue centenaire de fonte, et là on a la question de la capacité d'évacuation du bassin B+ en cas de pluies maximales probables -- de crue maximable probable ou de pluies maximales probables.

Donc, monsieur Couture, pouvez-vous nous éclaircir à la question?

10 **M. GILLES COUTURE :**

O.K. Donc, effectivement, la conception, là, c'est... à ce moment-là, là, c'est la Directive 019 qui s'applique.

15 Et une fois de plus, là, je ferais appel à M. Thériault, dans un premier temps, là, pour expliquer, là, comment on fonctionne face à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

M. SERGE THÉRIAULT :

C'est peut-être le temps de présenter la capsule peut-être.

25 **M. GILLES COUTURE :**

Oui, on pourrait... il y aurait une capsule qui pourrait aider à la compréhension de l'explication, si vous êtes d'accord.

30

**PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR
M. SERGE THÉRIAULT**

35 **M. SERGE THÉRIAULT :**

C'est une capsule sur la sécurité des barrages qui pourrait aider aussi à répondre à d'autres questions, d'autres préoccupations qui ont été soulevées au cours de la soirée d'hier.

40 Donc, pour répondre à différentes... aux questions qui ont été posées hier par les requérants, les

groupes ou les citoyens, là, sur les... il y a eu des inquiétudes qui ont été manifestées sur notre... la sécurité de nos installations.

5 On va vous présenter, là, plusieurs éléments, là, de réglementation, de sécurité, gestion d'eau, et cetera.

10 Donc, tout d'abord, il faut mentionner que la conception de nos infrastructures est... a été confiée à un expert, un consultant, un expert dans la matière. Donc, il possède l'expertise et les ressources internes : hydrologues, experts en géotechnique. Donc, il nous assiste pour la conception et la gestion de nos parcs à résidus.

15 Donc, les règlements, les lois et règlements qui sont utilisés. On parle de la Directive 019, la Loi sur la sécurité des barrages, le Règlement sur la sécurité des barrages également du MDDELCC, la Loi sur les mines, le Guide de gestion des parcs à résidus de l'AMC, et d'autres recommandations ou bulletins techniques de l'Association canadienne des barrages.

20 Évidemment, les critères de conception, on en parle... la crue de projet, qui est le volume d'eau cumulatif que doit contenir ou retenir nos bassins.

25 Si le cumulatif de la pluie est 24 heures, d'une récurrence de 1 000 ans, ajoutez à ça la fonte des neiges d'une durée de 30 jours d'une récurrence de 100 ans.

30 Donc, ce volume-là doit être contenu lors de la crue du printemps, dans notre bassin B+ et le bassin Hesse Centre.

35 On a parlé aussi des évacuateurs de crue. Donc, les évacuateurs de crue sont là pour protéger les infrastructures.

40 L'évacuateur de crue doit être capable de laisser écouler la crue maximale probable, tout en conservant l'intégrité de l'ouvrage de rétention.

La crue maximale probable, c'est la crue dont la probabilité de dépassement est théoriquement nulle. Donc, ça dépasse toute théorie de récurrence, peut-être... on pourrait même dire que ça dépasse la crue 10 000 ans.

Donc, c'est un ouvrage qui protège l'installation à tout événement qui pourrait survenir.

Il y a aussi les facteurs de sécurité qui sont définis par la Directive 019. Je ne les énumérerai pas, mais tout ça provient de la Directive 019.

Lors des travaux de construction, on a différentes... on met en place des stratégies pour s'assurer de la sécurité et de la bonne marche des travaux.

5 On a une équipe présente en tout temps, qui est constituée d'ingénieurs de chantier, des techniciens, des stagiaires, des arpenteurs. On a aussi des conseillers en environnement, des agents de prévention et des conseillers en santé sécurité.

10 Leur rôle, c'est d'assurer la sécurité du public, des travailleurs et de l'environnement, d'assurer la qualité et la conformité des travaux avec les plans et devis. Ils s'assurent de l'intégrité et de la sécurité des ouvrages, et on contrôle également les matériaux qui sont mis en place dans les infrastructures.

Il y a une question qui a été posée hier par monsieur...

15 **M. GILLES COUTURE :**

Girard.

M. SERGE THÉRIAULT :

20 ... M. Girard : comment on fait pour s'assurer que les eaux de ruissellement sont contrôlées?

25 Évidemment, ça débute par une analyse rigoureuse des méthodes qui sont proposées par les sous-traitants, les entrepreneurs qui travaillent chez nous. Ça fait partie... c'est un élément important dans la pondération de notre analyse, notre sélection d'entrepreneurs.

Toutes les eaux de ruissellement vont être pompées dans notre système de traitement, donc dans notre bassin Hesse Centre, qui va servir de bassin de traitement.

30 Également, préalablement à la mise en place du chantier, nous allons aménager des fossés de dérivation des eaux propres pour ne pas traiter des eaux qui sont déjà propres. Donc, on va les dévier à l'extérieur de notre chantier.

35 Nous allons aussi nous doter de conseillers en environnement dédiés aux travaux de construction et il va y avoir des surveillances permanentes du chantier lors de la construction.

Dans le mode d'opération de notre parc à résidus, on a un manuel de gestion du parc à résidus qui a été rédigé par l'Association minière du Canada, dans lequel on y trouve les procédures opérationnelles, les procédures d'urgence, les procédures d'inspection.

40 Les inspections sont divisées en deux parties, qui sont visuelles ou d'instruments de mesure dans

nos barrages.

5 C'est toujours supervisé par un ingénieur expert, le concepteur, et ils sont de quatre types, c'est-à-dire journalières, on fait des inspections journalières, des inspections estivales, réalisées deux fois par mois ; en hiver, on surveille nos installations à tous les mois ; et inspection statutaire, donc qui est réalisée une fois par année par l'ingénieur concepteur.

10 Évidemment, on fait l'objet aussi d'audits internes et externes. Par exemple, on a fait l'objet d'un audit externe par un consultant, SRK Consulting, en septembre 2014, et également, ils sont revenus en juillet 2016.

Aussi, on adhère à l'initiative VDMD, qui est « Vers le développement minier durable », qui prescrit aussi des audits internes et externes. Donc, tous les trois ans, on a un audit externe.

15 En 2016, notre audit nous a validés pour trois ans la cote AAA, O.K., face au... la plus haute cote donnée par le VDMD.

20 Il y a aussi des rapports de conception. Notre ingénieur concepteur aussi fait des rapports sur les rehaussements futurs de nos digues. Donc, c'est audité, il y a un audit interne chez eux pour valider la conception de nos ouvrages.

Chaque année, comme je l'ai déjà dit, notre ingénieur concepteur fait un rapport de sécurité à chaque année. C'est le rapport statutaire, l'inspection statutaire annuelle.

25 Et on est aussi accrédités pour la norme ISO 14001. C'est une norme ISO pour l'environnement qui... à l'intérieur de laquelle il y a aussi des audits internes et externes.

30 Pour illustrer ce qu'on a déjà dit que... le changement qu'on veut apporter va apporter plus de sécurité sur la gestion de nos eaux. La figure du haut montre la situation d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on a, dans notre parc à résidus, le bassin Hesse Nord qui contient... qui doit contenir une des parties de la crue de la Directive 019, donc 18 millions de mètre cubes, combinée avec le bassin Hesse Centre, c'est la crue de concept -- crue de projet.

35 Le bassin Hesse Nord doit se remplir de résidus pour nous permettre d'optimiser le remplissage du parc à résidus. C'est la raison pour laquelle on a besoin du bassin B+, qui est situé en aval du barrage A, et qui va être situé plus bas en élévation.

Le bassin Hesse Nord est un bassin perché dans le parc à résidus.

40 Donc, le projet va nous permettre de créer un bassin B+ au pied de ce barrage-là et de ne

conserver, dans le parc à résidus, qu'un volume d'un million de mètres cubes qui va servir à sédimenter les résidus.

5 Donc, c'est l'esprit du projet et ça va permettre en même temps d'avoir une gestion beaucoup plus sécuritaire de notre gestion d'eau.

10 À chaque année ou à chaque... de façon périodique, on devait rehausser nos barrages dans le parc à résidus afin de maintenir le volume d'eau prescrit par la Directive 019. Donc, tout ça va être changé par le bassin B+, qui va conserver en tout temps le même volume.

Également, lorsqu'on parle... Oui?

M. GILLES COUTURE :

15 Avez-vous une question?

LE PRÉSIDENT :

20 Bien, en fait, j'avais une question, mais c'est... elle portait sur l'élévation normale d'opération que j'avais en... là j'ai un élément de réponse ici.

L'élévation normale d'opération dans le bassin B+, 620 mètres, ça, ça correspond à quoi exactement? C'est le niveau moyen, c'est le niveau... crue de récurrence 2 ans?

25 Ça correspond à quoi, ce niveau-là de 620 mètres?

M. SERGE THÉRIAULT :

30 C'est probablement une moyenne qu'on a observée au cours des dernières années, là. Je n'ai pas la réponse exacte à votre question.

C'est une moyenne normale, mais je n'ai pas de récurrence, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

35 O.K. Néanmoins, c'est ça, c'était... je n'avais pas ça en tête tout de suite parce que j'avais d'autres sous-questions en rafale, mais vu que c'est là.

40 Ce que j'aimerais pouvoir avoir, c'est... pour l'élévation normale d'opération dans le bassin B+, c'est que sur les... sur vos plans, vous indiquez le niveau, 623 mètres, donc l'inondation que ça fait.

En élévation normale d'opération, à 620 mètres, ça couvre quelle surface? Ça inonde quelle proportion?

5 Je vais vous dire pourquoi je m'intéresse -- qu'on s'intéresse à ça, c'est qu'on voit qu'à l'intérieur du bassin B+, il y a des milieux humides actuellement.

10 Une des questions qu'on se pose, c'est : est-ce qu'il y a moyen de conserver les fonctions de base d'une partie des milieux humides, ceux qui seraient situés, on pourrait dire, au-delà, par exemple, de 620 mètres?

15 Il pourrait y avoir un intérêt potentiel. Donc, c'est pour ça qu'on aimerait avoir une carte qui nous montrerait l'élévation normale d'opération dans... à l'intérieur du bassin B+ ; idéalement, si on pouvait juxtaposer cette carte-là avec les milieux humides que vous avez répertoriés dans le bassin, ça nous donnerait une bonne idée de ce qui pourra éventuellement être fait.

Donc, ça, c'est mon aparté sur les questions qu'on aimerait pouvoir examiner éventuellement dans l'analyse de la commission.

20 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, dans les questions qui sont... je vais vous laisser terminer la présentation ; après ça, j'irai avec les questions en rafale.

30 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Ce qu'on voulait présenter principalement par cette figure, c'est que souvent, quand on parle de bassin de procédé, on a l'impression que le bassin va toujours être plein.

35 C'est un bassin... c'est un volume d'eau que l'industrie a besoin pour opérer, alors que nous c'est un bassin de rétention.

Donc, la plupart du temps, il va être à moitié vide ou même complètement vide. Le printemps, notre bassin va être complètement vide à l'élévation minimum de 613.

40 Donc, on se prépare à recevoir la crue du printemps. Donc, c'est un bassin qui est là pour gérer

ou contrôler les variations des niveaux d'eau.

C'est pour ça que la crue, l'élévation maximum ne sera pratiquement jamais atteinte.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours en lien avec le niveau 623, parce que vous avez répondu à des questions dans les documents... dans les séries de questions du Ministère, il y avait une question sur les conséquences, hein, vous avez parlé de la voie ferrée, la route 389.

10

Il y avait aussi... vous avez fait des simulations à partir... il y avait deux... une couple de scénarios, qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme inondation, là, vers l'aval.

15

Par contre, souvent, l'analyse qu'on dit... l'analyse de risque, on dit... les conséquences, ça veut dire quelque chose, mais pour faire une analyse de risque, on met aussi les probabilités. Donc, souvent, on explique que c'est les probabilités multipliées par les conséquences.

20

C'est quoi la probabilité d'atteindre le niveau 623 mètres? Si on dit que c'est une crue dans 1 000 ans avec une fonte centenaire.

Comment je pourrais faire le calcul global? C'est...

25

Est-ce que je peux faire le calcul 1 000 fois 100 ou... c'est parce que là, on a deux événements différents, par exemple, là, on a une pluie de 24 heures avec un événement de fonte sur 30 jours.

Mais de quelle façon je peux apporter, sur une optique d'analyse de risque, quand je fais... la conséquence, c'est la rupture de la digue quand elle est pleine, versus la probabilité que ça arrive?

30

C'est quoi la probabilité qu'il y ait une rupture de digue quand c'est plein?

M. SERGE THÉRIAULT :

35

Bien, une chose à préciser, c'est qu'il n'y aura pas de rupture de digue s'il est plein. Donc, l'élévation 623, c'est le déversoir d'urgence.

Donc, il y aurait un débordement par le déversoir, O.K., mais il n'y aurait pas de rupture de digue.

LE PRÉSIDENT :

40

Mais il y a des scénarios qui ont été faits de rupture.

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui, oui.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr qu'il y a un scénario, là, j'avais... je vais essayer de le retrouver dans mes notes, mais on avait un scénario où on était... de mémoire, on était à 623. Il y avait un autre scénario, le niveau était plus bas.

10

Mais quand même, le scénario de rupture, donc c'est sûr qu'on peut appeler ça un scénario normalisé, c'est-à-dire que lorsqu'on se retrouve avec un bassin plein, qu'est-ce qui arrive s'il y a une rupture complète?

15

Mais néanmoins, on s'attache souvent à savoir la probabilité que ça survienne. C'est-à-dire que, oui, il peut y avoir... le bassin peut être plein, il ne cèdera pas, mais s'il est plein puis il cédait, là. Maintenant, c'est quoi la probabilité qu'il soit plein, simplement?

20

Donc, si on a une crue 1 dans 1 000 ans, ça peut arriver qu'on a une pluie de 1 dans 1 000 ans qui arrive au mois de juillet, la fonte est... disons que la fonte est terminée. Donc, je n'ai pas la condition... les deux conditions réunies.

25

Donc, c'est quoi les probabilités que les deux conditions soient réunies?

25

Est-ce que vous l'avez calculée?

M. SERGE THÉRIAULT :

30

La probabilité que le bassin soit plein et qu'en même temps, il y ait une défaillance dans le barrage? Il faut une combinaison des deux.

LE PRÉSIDENT :

35

Je recommence. La question, c'est...

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

... c'est quoi la probabilité qu'il soit plein?

5 **M. SERGE THÉRIAULT :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

10

Si j'ai une crue de 1 dans 1 000 ans, une pluie de 1 dans 1 000 ans, jumelée au même moment à une fonte de 1 dans 100 ans?

15

Je suis embêté, parce que je peux considérer la pluie de 24 heures comme un événement ponctuel.

M. SERGE THÉRIAULT :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

25

La fonte, c'est 30 jours, ça m'embête un peu, là, de faire le simple calcul : 1 000 fois 100, ce qui donnerait, autrement dit, une fois dans 100 000 ans.

Mais pour moi, c'est un peu un raccourci. Mais la vérité se trouve quelque part entre 1 dans 1 000 ans et 1 dans 100 000 ans.

30

Est-ce qu'il y a un moyen de le calculer?

M. SERGE THÉRIAULT :

Probablement, oui. Je vais essayer de vous trouver la réponse.

35

LE PRÉSIDENT :

Ça demande une analyse...

40

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 ... une analyse statistique en hydrologie, là. Je suis rouillé un peu pour oser mettre un chiffre, mais pour moi, c'est beaucoup moins probable que le niveau soit atteint... c'est beaucoup moins probable qu'une fois dans 1 000 ans.

10 Après ça, je peux jumeler ça sur la période d'opération. Si je dis qu'on cesse les opérations en 2045, puis après ça, bien, on fait la restauration puis on laisserait la digue en état de fonctionnement jusqu'en 2050, bien, ça nous fait aussi c'est quoi la probabilité sur une période de 35 ans qu'un événement survienne... si c'est un 1 dans 100 000 ans, par exemple, c'est quoi la probabilité qu'il survienne pendant une période de 35 ans?

15 Si on pouvait avoir ce calcul-là.

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

20

LE PRÉSIDENT :

25 En sous-question aussi, c'est est-ce que... là vous avez fait... pour la période de pluie 1 dans 24 heures, vous avez pris la station de Wabush à partir des données traitées par Environnement et Changement climatique Canada.

 Est-ce que, ces données-là, c'est en situation actuelle? Est-ce que vous avez intégré les changements climatiques?

30 Donc, au courant des années, il peut y avoir à ce moment-là des averses plus fortes dues aux changements climatiques, surtout vers 2030 par rapport à aujourd'hui ; 2030, 2040.

 Est-ce que vous avez intégré une marge de sécurité qui tient compte des changements climatiques?

35

M. SERGE THÉRIAULT :

40 Je n'ai pas la réponse exacte. Il me semble que oui, mais je n'ai pas la réponse exacte à votre question.

LE PRÉSIDENT :

Si vous pouviez faire la vérification.

5 Du côté du MDDELCC, on sait que le consortium Ouranos a fait des projections un peu partout sur le territoire. Je ne le sais pas s'ils l'ont fait... si ça couvrait la région, le Nord-du-Québec, notamment la région de Fermont.

10 S'il y a des données à ce moment-là qui seraient disponibles pour savoir qu'est-ce que... si Ouranos a couvert le territoire, par exemple, qu'est-ce qu'ils prévoient, Ouranos, pour les prochaines décennies dans la région de Fermont?

Si vous pouviez essayer de mettre la main là-dessus.

15 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

On peut s'informer voir s'il y a des données précises pour la région de Fermont qui ont été produites.

20 Mais dans un ordre d'idées plus général, comment, nous, on tient compte des changements climatiques dans l'analyse du projet...

LE PRÉSIDENT :

25 S'il y a un élément de réponse aussi, vous pouvez le faire.

30 Je sors fraîchement de ça, parce qu'on avait les... l'été passé, j'étais sur la commission pour les berges du Lac-Saint-Jean, Rio Tinto Alcan avait travaillé avec beaucoup de données du consortium Ouranos justement pour faire les évaluations sur les prochaines décennies, qu'est-ce qui pouvait être anticipé au niveau des précipitations, des fréquences de tempêtes, et cetera, là, soit en période de fonte ou soit en période estivale.

Mais je ne sais pas si Ouranos a produit des évaluations pour la région de Fermont. Donc...

35 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

C'est ça. On va vérifier voir s'ils ont produit des données spécifiques.

40 Mais dans un premier temps, je peux tout de même répondre qu'on tient compte quand même des changements climatiques, même si on n'avait pas de données spécifiques pour la région.

5
Premièrement, dans la conception des digues, la version 2005 de la Directive 019 imposait une crue 1/100 ans ; la version 2012 a augmenté à 1/1 000 ans, ce qu'on utilise actuellement. Donc, on a augmenté la crue.

10
Le déversoir d'urgence, c'est obligatoire pour pouvoir évacuer une crue maximale probable. Donc, s'il y a vraiment un événement qui survient au-delà de toute prévision ou... t'sais, c'est ça, qui serait vraiment exceptionnel, bien, on aurait le déversoir qui pourrait assurer l'intégrité des digues.

15
Et finalement, on a aussi une revanche minimale d'un mètre qu'on demande comme sécurité supplémentaire, et même 1.5 mètre s'il y a des éléments sensibles à l'aval.

20
Donc, on essaie, avec ces façons-là, d'anticiper des événements qui seraient très rares et extrêmes dans la conception des infrastructures.

25
LE PRÉSIDENT :

30
En plus de ça, la Directive 019, on parle de 1 dans 1 000 ans puis 1 dans 100 ans pour la fonte nivale, mais on sait, par exemple, que physiquement, là, les fortes pluies, ça va... les agences de tourisme n'aiment pas ça, mais le mois le plus pluvieux de l'année, c'est juillet, là, dans le Sud-du-Québec, du moins. C'est là que surviennent les plus grosses pluies de 24 heures, habituellement, même si on peut avoir des mois de juillet secs.

35
La Directive, est-ce qu'elle fait une nuance par rapport à une fonte printanière et à quel moment les pluies de 1 dans 1 000 ans surviennent?

40
Est-ce qu'il y a des facteurs de pondération à l'intérieur de la Directive ou c'est simplement : on prend la pire précipitation qui survient généralement en pleine période estivale, ça peut être juillet ou août, et on jumelle ça à une fonte printanière?

45
C'est sûr qu'ici, à Fermont, j'imagine que la fonte printanière survient beaucoup plus tard que, par exemple, dans les Cantons-de-l'Est, là.

50
Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

55
En réalité, c'est... la pluie 1/1 000 ans, je ne suis pas certaine comment elle est calculée, mais c'est surtout pour la crue maximale probable que ces deux scénarios-là sont pris en compte.

60
Donc, c'est pour ça que le printemps, on doit pouvoir évacuer cette crue-là de façon sécuritaire.

Alors, on a deux types, effectivement : le printemps avec la fonte des neiges ou le scénario à l'automne, été-automne, avec des fortes précipitations.

5 Donc, on a deux scénarios possibles et ils doivent être pris en compte dans la crue maximale probable, dans son calcul.

LE PRÉSIDENT :

10 Très bien. Je vous remercie.

Du côté du promoteur encore, toujours relié au bassin B+, donc la crue maximale probable, par exemple, donc un évacuateur de crue de... sur le bassin B+.

15 Les ponceaux sur la voie ferrée, votre voie ferrée, et la route 389, est-ce qu'ils sont capables de prendre le même volume que ce qui sortirait en crue maximale probable?

Est-ce que ça a été vérifié?

M. SERGE THÉRIAULT :

20 Je suis persuadé que non. S'il arrivait un événement pour B+, l'eau... le déversoir d'urgence, il transfère l'eau dans l'environnement et non pas par notre canal d'eau rouge vers le bassin Hesse Centre.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je dois comprendre que le volume va passer sous la voie ferrée et sous la 389?

M. SERGE THÉRIAULT :

30 Bien, il va passer... il y a des analyses qui ont été faites sur le schéma d'écoulement.

Je n'ai pas en tête, là, si ça se dirige vers la voie ferrée ou même vers la 389. Il me semble que non.

35 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le canal de sortie serait...

40

M. SERGE THÉRIAULT :

Serait l'environnement.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il passe au... ça passerait au nord de...

10 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Ça passerait...

LE PRÉSIDENT :

15 ... de la voie ferrée et de la 389?

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui. Principalement, oui.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui? O.K. Je vous remercie.

25

J'ai-tu des petites questions? Je vais aller vérifier, là.

J'avais d'autres questions, mais je vais essayer de les retrouver dans les fiches.

M. GILLES COUTURE :

30

Monsieur le Président, si vous permettez, juste dans la demande que vous faites pour la probabilité, là, le calcul de probabilité, j'imagine... est-ce qu'on assume à 100 % qu'on est au niveau maximal ou on tient compte qu'on l'opère à très faible pourcentage du temps à ce niveau-là, dans le calcul que vous demandez?

35

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'il y a deux scénarios, hein, vous pouvez faire des... parce que souvent, on dit le scénario normalisé, c'est pratiquement le pire scénario qu'on peut concevoir ; après ça, il y a des scénarios qu'on appelle alternatifs, donc ça peut être en exploitation normale, qu'est-ce qui survient.

40

Mais ça, on a vu les simulations qui ont été faites dans les documents complémentaires que vous avez envoyés au Ministère, là, sous différentes cotes : PR5.1.1, des choses comme ça.

5 Mais avant tout, c'est parce que souvent, je donne personnellement souvent l'exemple d'un avion, hein. Qu'est-ce qui arrive si un A320 plein de carburant qui décolle, disons, de l'aéroport de Québec, par vents d'est, tombe dans Charlesbourg?

10 Il perd un moteur et il tombe. Donc, la conséquence, probablement, des centaines ou voire des milliers de morts et blessés. Donc, les conséquences sont épouvantables ; par contre, on les laisse décoller.

15 Pourquoi on les laisse décoller? Parce qu'on juge, dans l'aviation civile, qu'il y a toutes sortes de mécanismes de contrôle, de surveillance de l'état des moteurs, il y a des registres, toutes sortes de choses qui font en sorte que l'aviation civile dit : « Bon, bien, le risque est acceptable », hein.

Mais des avions, il en tombe chaque année, mais on les laisse décoller de l'aéroport de Québec ou de l'aéroport de Dorval. Donc, c'est ce qu'on appelle l'analyse de risque, autrement dit.

20 La conséquence, c'est une chose, mais c'est quoi le risque que ça survienne?

25 C'est pour ça qu'ici, lorsque vous avez répondu au ministère de l'Environnement, donc vous avez donné des conséquences. La route... la voie ferrée serait endommagée, la 389 serait endommagée, puis vous avez fait des simulations pour dire : « L'eau se rendrait jusque dans nos installations. »

Maintenant, c'est quoi la probabilité que ça survienne?

30 Donc, il y avait un... j'ai des chiffres ici pour ça, j'ai quelques secondes, je vais retrouver les niveaux qui avaient été simulés puis on pourra aller plus précisément là-dessus, là. Je vais retrouver les données exactement.

35 Notamment, c'est le PR5.1.1, l'annexe K, où on avait, aux pages 17 et 19, par exemple, il est question des volumes déversés vers la rivière aux Pékans par une brèche dans la digue ER-1 du bassin B+. Selon des scénarios secs et humides, le volume déversé en temps sec, hein, ce serait 11.9 millions de mètres cubes ; et en situation humide, 0.33 million de mètres cubes avec un bassin rempli à capacité.

40 Là, je ne suis plus dans les probabilités, mais c'est un scénario en disant... peu importe qu'il soit probable ou improbable, j'ai un bassin rempli à capacité et là j'ai une brèche. Donc, là, l'eau coule.

Donc, sous-question : « Le volume de temps sec correspond à quelle situation de remplissage du bassin B? » Est-ce que c'est la cote 600... 300... excusez-moi, 320?

5 Hein, on parle d'un volume déversé en temps sec de 11.9 millions de mètres cubes. Ça correspond à quel niveau de remplissage du bassin B? 620, 623... Ça correspond à quel niveau de remplissage?

10 Et la même chose pour le 0.33 million de mètres cubes en situation humide avec un bassin rempli à capacité. Sauf que là, on a juste 0.33 million de mètres cubes. Donc, on a en temps sec 11.9 millions de mètres cubes ; et 0.33 million de mètres cubes.

Pourquoi c'est moins? C'est quoi la différence de niveau entre le temps sec et le temps humide?

15 Mais pourtant, en temps humide, vous mentionnez, soit à la page 17 ou à la page 19, que c'est un bassin rempli à capacité.

Alors, c'est sûr que là vous faites des scénarios, là. Ça correspond à quoi, là, ces scénarios-là? Donc, pourquoi moins d'eau serait déversée par temps humide? Ce n'est pas la même sorte de brèche?

20 C'était dans le tableau 9, dans le PR5.1.1, annexe K.

Si c'est trop complexe, là, vous pouvez prendre ça en délibéré puis vous reviendrez avec une réponse écrite.

25 Parce que dans... en même temps, dans le tableau 9, ça indiquait qu'aucun volume d'eau n'atteindrait la rivière aux Pékans, dans le cas du scénario humide. Alors que le tableau 11, toujours dans le même document, estime une arrivée d'eau dans cette rivière pour le même scénario.

30 Donc, ça aussi, il y a une petite contradiction apparente.

Donc, c'est pour ça que ma question finale à partir de maintenant, ça va être : préciser à quoi correspondrait le scénario. Est-ce que vous faites allusion au scénario normalisé?

35 Puis je reviens toujours : c'est quoi la probabilité d'occurrence?

Parce que c'est... on parle de conséquences, mais c'est quoi la probabilité réelle?

40 Je crois que c'est un facteur important, là, dans la compréhension des choses, parce qu'on peut imaginer n'importe quoi qui pourrait survenir, mais la probabilité que ça arrive, est-ce que c'est très improbable ou pas, là?

C'est souvent ça qu'on a en gestion du risque à faire, c'est-à-dire, bon, on va dire : tel scénario, c'est acceptable pour des milieux faiblement construits, par exemple.

5 Donc, c'est pour ça que ce serait important de pouvoir mettre une probabilité que ça arrive, là, de dire... mais la question du niveau d'eau.

10 La probabilité de brèche, c'est pour ça qu'en plus de ça, c'est qu'on peut dire : si c'est une fois dans 30 000 ans que ça va arriver... que ça arriverait que le bassin serait rempli à pleine capacité à cause d'un événement de pluies exceptionnelles, dans une situation comme ça, c'est quoi la probabilité, en plus de ça, que la digue cède?

15 Il faudrait qu'il y ait une erreur de conception. Mais néanmoins, la digue, normalement, si elle est moins bien conçue, elle ne cédera pas. Donc, les probabilités qu'elle cède pourraient être aussi... bien, ça pourrait être une chance sur 100 qu'elle cède. Donc, là je ne suis plus rendu à 1 dans 40 000 ans, je suis rendu à 1 dans 4 millions d'années.

20 C'est important de comprendre, parce qu'on voit que plusieurs des requérants, quand... et la réaction, ma première réaction, au début, quand j'ai vu ça aussi, c'est de dire : « Oh! Les conséquences sont là. » Mais après ça, je me suis dit : « Bien, c'est quoi la probabilité que ça arrive? »

Je pense que c'est un facteur très important pour relativiser le risque, comme on dit.

25 Donc, si vous pouvez nous répondre à ces questions-là. Ça ici, ça répond à différentes questions.

Le marnage, je pense qu'on peut considérer... le marnage normal, ce serait un bassin vide et un bassin rempli à trois cents... c'est quoi déjà? C'est 320 ou 620 tantôt?

30 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

620.

LE PRÉSIDENT :

35 620.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40 620.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on est assez en altitude ici. Donc, ça, ça répond à ma question. Donc, ça répond à ça.

5 Dans un autre document, toujours en lien avec le bassin B+, il est question... et on se posait la... ce qu'on se posait comme question, c'est pourquoi on dit que, dans le PR3.1, à la page 4.36, ça dit qu'il y a un volume tampon de 0,5 million de mètres cubes qui est prévu.

10 Donc, pourquoi ce volume tampon-là? C'est quoi le rôle du volume tampon?

Si vous êtes capables de répondre tout de suite ou ça fera partie des questions que vous pourrez nous répondre par écrit, à ce moment-là.

15 Donc, qu'est-ce que le volume tampon? C'est quoi son rôle dans la structure de contrôle pour la prévention d'un éventuel débordement non contrôlé?

Donc, pourquoi un volume tampon de 0,5 million de mètres cubes, donc, mentionné au PR3.1, page 4.36?

20 Donc, ça, ça répond à ça ; ça, ça répond à ça.

25 Je retournerais du côté du MDDELCC. À partir du moment où on confirme que les digues du bassin B+ ne sont pas soumises à la Loi sur les barrages, est-ce que l'expertise... parce qu'à ma compréhension, c'est... le Centre d'expertise hydrique possède des gens spécialisés dans la vérification, hein, il y a des centaines... des milliers de barrages à plus ou moins forte contenance, là, au Québec.

Donc, on sait qu'il existe une expertise, parce qu'il y a toutes sortes de contrôles, de plans qui doivent être soumis régulièrement.

30 La question que je me posais, c'est : à partir du moment qu'un bassin... le bassin B+, qui est quand même un réservoir potentiellement à forte contenance, même si la probabilité est faible, est-ce que l'expertise existe ailleurs qu'au Centre d'expertise hydrique pour s'assurer, par exemple... là on tombe un peu dans la stabilité des digues?

35 Est-ce que cette expertise-là existe? Si elle n'existe pas, est-ce qu'il y a quelque chose qui empêche le Ministère de s'adresser au Centre d'expertise?

Je sais qu'il y a une certaine indépendance du Centre d'expertise, mais quand même.

40 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui, en fait, maintenant, c'est rendu la Direction sur la sécurité des barrages. Donc, c'est une direction du ministère de l'Environnement.

5 Donc, non, il n'y a rien qui nous empêche d'aller demander un appui justement si on juge que le projet... donc, c'est le cas actuellement, là, l'enjeu est vraiment au niveau de la conception et tout.

10 Au niveau de la Directive 019, on a tout de même... on a tout de même beaucoup de critères de conception qui se comparent tout de même, là, à la Loi sur la sécurité des barrages.

15 Mais si on juge qu'on a besoin de pousser plus loin, là, oui, on a des... on peut avoir accès aux ingénieurs de la Direction sur la sécurité des barrages pour nous appuyer.

LE PRÉSIDENT :

20 Donc, si, par exemple, lorsque les plans... disons que le projet est autorisé, là, le promoteur est à l'étape des demandes de certificats d'autorisation en vertu de l'article 22, ça fait que si les ingénieurs... -- je ne sais pas de qui... si c'est le central ou la direction régionale qui examinerait ça -- si les ingénieurs considèrent qu'ils n'ont pas l'expertise, ça veut dire qu'ils pourraient s'adresser, faire une demande au Centre d'expertise hydrique pour avoir un appui?

25 Ça, vous nous confirmez ça comme ça?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

30 Je pense qu'il n'y a pas de portes closes à ce niveau-là, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

35 O.K. C'est pour ça, je souhaitais vous l'entendre dire.

40 Parce que je me posais la question : même si ce n'est pas assujetti, c'est quand même... le Centre d'expertise est... quand même fait partie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

45 Du côté du MERN, on voit qu'avec la Directive 019, bon, l'été... j'avais pris des dates, hein. On voit que la Directive 019, je ne sais plus si je les ai mises dans mes notes, mais la Directive a été modifiée il n'y a pas si longtemps que ça, il y a cinq, six ans, dans laquelle on a grossi, on a demandé beaucoup plus de capacités de rétention.

Donc, jusqu'à maintenant, c'est quoi l'expertise de votre Ministère, du MERN, concernant... pour s'assurer qu'aussi, de votre côté, les digues sont conçues selon les règles de l'art pour tenir...

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

5

Nous aussi, de notre côté, on a ajusté les critères, les facteurs de stabilité dans la dernière version du Guide de restauration.

10

Donc, c'est sûr que ce guide-là est préparé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, donc on a sensiblement les mêmes critères.

Il faut comprendre que nous, la portion opération, c'est vraiment géré par le ministère de l'Environnement. Nous, où on vient intervenir, c'est pour la condition du site à la fermeture.

15

Donc, ce bassin-là, à la fermeture, il n'y aura plus d'eau dedans, donc... ou pratiquement pas, de ce que je peux en comprendre.

Donc, c'est là qu'est l'enjeu, pour nous.

20

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais on sait qu'au niveau autorisation de construction, ça relève du MDDELCC?

25

Vous allez vous appuyer sur le MDDELCC pour les autorisations de construction des digues, nonobstant la Loi sur les mines, c'est ça que je peux comprendre?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Exactement, en vertu de l'article 22, là, de ce que j'en comprends.

30

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Je vous remercie.

35

J'avais deux, trois questions. On va ouvrir quand même le sujet de façon générale, puis possiblement y aller en questions aussi par écrit, parce que c'est des questions un peu plus techniques qui sont liées à la stabilité des digues.

40

Notamment, c'est que pour les digues, un de vos consultants, là, dans le PR5.1.1, l'annexe C-1, page 9, avait recommandé des essais géotechniques plus poussés pour valider la résistance au

cisaillement des digues, notamment celles en partie composées de résidus fins et mixtes.

Donc, à quelle étape ces analyses seront-elles faites ou si elles ont été faites?

5 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Je n'ai pas la réponse, à ce moment-ci, à la question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ça. J'imagine... est-ce que ce serait fait... autrement dit, j'essaie de voir : ce serait fait, donc, avant les demandes de certificats d'autorisation de 22?

En tout cas, nous dire où ça en est rendu ou, sinon, est-ce que ce sera fait et à quel moment?

15

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui, ce sera fait. Il y a eu des...

20 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Si vous voulez prendre la question en note.

25 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Oui.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que ça reste toujours sur ces questions-là.

Il y a certaines des digues, comme la digue ER-1... je ne sais pas si on peut voir sur une carte, là, le bassin B+, là, notamment la digue ER-1.

35 Vous avez mentionné qu'elle serait construite notamment en deux étapes, là. Donc, elle serait rehaussée avec des résidus miniers grossiers.

40 De quelle façon... est-ce que vous êtes en mesure de nous résumer les études géotechniques que vous allez faire notamment sur les assises existantes et sur le comportement géotechnique des résidus utilisés dans les digues?

Donc, ça veut dire, une fois que vous construisez la première étape, c'est quoi les étapes préalables avant de validation que vous faites notamment sur les assises existantes, là, avant de construire la digue?

5

Est-ce que vous êtes capable de nous résumer ça?

M. SERGE THÉRIAULT :

10

Lorsqu'on parle de deux phases de rehaussement, c'est que le bassin B+ va être construit en deux étapes, deux phases.

Il y a une première phase qui va être construite en 2018-2019, et la deuxième phase en 2023-2024, pour accueillir le bassin nord-ouest.

15

Donc, le rehaussement qui est prévu, c'est un rehaussement d'environ 1.5 mètre.

Donc, la question, c'est par rapport aux fondations de la digue elle-même, les essais géotechniques?

20

LE PRÉSIDENT :

On sait que vous avez pris certains relevés, bon, vous avez fait des sondages, un certain nombre de forages et sondages, mais... pour avoir une idée à ce stade-ci.

25

Mais en étape de préconstruction, c'est... par exemple, quel type de vérifications vous prévoyez faire pour assurer la stabilité, là, des fondations des digues?

M. SERGE THÉRIAULT :

30

O.K. Je n'ai pas le détail des essais qui ont pu être... l'été passé et l'été précédent, il y a eu des sondages, des forages géotechniques qui ont été réalisés aux droits des digues B+ et ER-1.

Je n'ai pas le détail des essais qui ont été réalisés, mais effectivement, il y a eu des essais, des sondages, des prélèvements d'échantillons.

35

Mais pour le détail des essais qui ont été faits, on va devoir vous revenir avec les...

LE PRÉSIDENT :

40

O.K. C'est de savoir qu'est-ce que vous allez faire, vous prévoyez faire de plus que ce qui a été fait, là.

M. SERGE THÉRIAULT :

5

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

La référence entre autres dans le PR5.1.1, c'est les annexes C-1 et K. Notamment, pour l'annexe K, c'est les pages 12 à 14 qu'il y avait des références liées à ça.

15

Si vous êtes capable de nous dire, bon, une fois qu'on... avant de faire les demandes de certificats d'autorisation, qu'est-ce qu'on fait comme validation pour s'assurer que les digues, que le sol sous-jacent...

M. SERGE THÉRIAULT :

20

Mon interprétation est...

LE PRÉSIDENT :

... est capable d'absorber le poids des digues.

25

Il y avait aussi une question d'éclaircissement. Là, c'est plus dans le cadre du bassin du parc est, là, dans le cas... il y a une digue, là, je ne sais plus le numéro, une digue qui est entre... qui est existante, qui est entre le parc et le bassin d'eau. Ça concerne la stabilité de cette digue-là.

30

Donc, dans le PR5.1.1, à l'annexe C-1 et encore l'annexe... la fameuse annexe K, mais à ce moment-là, dans une sous-annexe, qui s'appelle la sous-annexe 6, il est dit que la teneur en eau des résidus miniers serait de 28 %, que les résidus mixtes seraient composés à 20 % de résidus fins.

Vous avez fait des simulations de volume liquéfié qui mentionnent 50 % d'eau.

35

Donc, la question que je me pose, c'est : pourquoi on parle de scénarios à 50 % d'eau si la teneur des résidus miniers est de 28 % d'eau?

M. SERGE THÉRIAULT :

40

Encore une fois, la question est très technique. Je ne suis pas en mesure de répondre. On va

vous revenir avec...

LE PRÉSIDENT :

5 Parce que pouvez-vous me dire pourquoi c'est... on sait que le potentiel de liquéfaction des résidus, là, hein, on parle... on peut parler notamment de résidus ou de sols, notamment lors d'un séisme, on sait que le potentiel est influencé par différents facteurs, dont l'homogénéité des particules.

10 C'est un des facteurs primordiaux. Le pourcentage de particules fines et leur physicochimie puis les risques de surpression hydrostatique, puis même de l'anisotropie s'il y a de la surpression.

15 On voit que dans les... si on prend, par exemple, là, à Val-Jalbert... pas Val-Jalbert, là, au Lac-Saint-Jean, quand... Saint-Jean-Vianney. Bon, on voit qu'à ce moment-là, les... c'est un sol assez homogène, des argiles très homogènes, des particules relativement... vont être arrondies. Des fois, on peut avoir... donc, on a eu des glissements de terrain à un moment donné.

20 Après ça, on a vu... à San Francisco, par exemple, il y avait eu un séisme il y a quelques années puis il y avait une maison qui datait de plusieurs décennies, elle s'était enfoncée. Pourquoi? Parce que c'était une couche de sable très homogène puis il y avait une nappe phréatique qui était assez basse, mais le fait qu'il y a eu un tremblement de terre, il y a eu une liquéfaction du sable, parce que le tassement a fait en sorte que l'eau a été extirpée en profondeur, remontant en surface, c'est devenu tout mou.

25 Donc, ça veut dire qu'on a des conditions, par exemple, si c'est des particules homogènes.

Dans le cas des résidus miniers, c'est quoi le potentiel réel de liquéfaction?

30 Parce qu'encore une fois, on peut faire des scénarios de liquéfaction, mais est-ce que c'est réaliste de parler de risque de liquéfaction dans le cas de sites de résidus mixtes?

Même dans le cas des résidus fins, vous parlez quand même qu'ils ont des caractéristiques assez angulaires. Ce n'est pas des sédiments fins qui ont tourné dans des cours d'eau pendant des décennies ou sur le bord des plages, là.

35 C'est quoi le risque réel de liquéfaction de ces résidus-là en cas, par exemple, de trop grande quantité d'eau ou même de séisme?

40 Parce que ça reste un peu théorique. J'essayais de fouiller dans votre documentation, j'avais trouvé encore... il y avait des références, là, dans les documents, là, dans l'annexe C-1 de PR5. Bon, il y avait les références 12, 13, 14 : Amec Foster Wheeler, Manuel de gestion 2012 — Mont-Wright ;

SNC-Lavalin, « *Loop test results with mixtures of two iron ore tailings products* » ; puis il y avait aussi un autre document par BBA, « *Critères de conception* ». J'ai dit : peut-être qu'il y a des renseignements plus précis là-dessus.

5 Ça aussi, je me pose la question : c'est quoi le potentiel réel de liquéfaction de résidus miniers?

Surtout dans le cas d'ArcelorMittal, je ne sais pas si vous êtes capables de nous fournir des données plus spécifiques aux caractéristiques réelles des résidus.

10 Parce que souvent, ça peut être des références théoriques qui sont données dans la littérature, mais encore. Est-ce que les résidus qui sont entreposés dans le parc est, qu'ils soient grossiers, mixtes ou fins, est-ce qu'ils présentent un potentiel réel de liquéfaction dans les situations particulières de séisme ou de pression hydrostatique ou pas?

15 Ce n'est pas parce qu'il va y avoir de l'eau dedans qu'ils sont liquéfiables. Mais j'aimerais en avoir... si c'est possible, là, si vous avez ça entre les mains, là, je vais essayer d'en avoir le coeur net là-dessus.

M. SERGE THÉRIAULT :

20 O.K. Oui, c'est une information qu'on va aller chercher chez notre consultant, là, pour...

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Nous, on va faire le suivi pour ce type de questions-là.

Ça fait que je vais m'arrêter ici. Donc, on va faire un peu de suivi sur les questions posées. Je vais inviter les participants à venir poser des questions.

30 Donc, je vais inviter M. Daniel Girard à s'avancer.

Ah, excusez. On va demander à M. Girard de s'avancer.

35 Entre-temps, du côté des autres ministères. Donc, du côté du ministère de la Faune, est-ce qu'il y avait des informations complémentaires à nous communiquer?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

40 Oui. J'ai vérifié pour la question hier, là, j'ai essayé de faire un résumé de l'ensemble de la problématique au niveau des agents de protection de la faune.

Bien, je vais vous lire la question telle que je l'ai comprise avec la réponse puis vous me direz, là, si ça répond bien, mais je pense que j'ai couvert pas mal la problématique.

5 « *Dans le contexte de l'augmentation ou du moins de la consolidation de l'activité minière, -- on parlait de cinq mines présentes dans la région -- combien d'agents à temps plein sont engagés pour travailler dans la MRC de Caniapiscau? »*

La réponse :

10 « *Dans son plan de main-d'oeuvre 2017-2022, dans un premier temps, la protection de la Faune augmentera ses effectifs pour améliorer les services aux citoyens et la couverture sur le territoire.*

15 *Les secteurs de Fermont et Schefferville particulièrement auront une amélioration de la présence des agents.*

Actuellement, le secteur de Schefferville dispose de la présence d'agents sur son territoire lors des périodes où certaines activités sont plus actives. »

20 Il y a un agent, là, qui est posté à Schefferville à certaines périodes de l'année.

« Pour le territoire de Fermont, il est couvert par le bureau de Baie-Comeau et les agents sont présents à différents temps de l'année de façon... »

25 S'il y a une problématique ou même ils viennent, là, de façon périodique.

Ça fait que ça, ça répondait à la première question.

30 La deuxième question, c'est sûr qu'au niveau du nombre d'agents qui couvrent, bien, c'est... comme c'est le bureau de Baie-Comeau, c'est l'ensemble des agents, là, qui peuvent être amenés à venir dans la région.

35 Évidemment, je ne donne pas le nombre, parce que c'est de l'information quand même assez sensible, mais il y en a plusieurs à Baie-Comeau, là.

40 O.K. Puis là, on faisait référence aux situations d'urgence, là, comme la présence d'ours nuisibles et de loups. Comment on peut régler ces problématiques-là rapidement, compte tenu... puis là on donnait l'exemple du Labrador, là, qui a des agents pour faire la capture et la relocalisation au lieu de tuer les animaux.

Ça fait que :

5 « Pour la gestion des animaux importuns, lorsque les agents ne sont pas dans le secteur, -- parce que ça arrive qu'ils sont dans le secteur -- la protection de la Faune a une entente avec les corps policiers locaux pour s'occuper de la gestion des animaux importuns.

Les policiers travaillent avec les villes et les citoyens en respectant les procédures préétablies avec les agents pour la démarche d'intervention. »

10 Parce qu'évidemment, il y a différents niveaux de démarches d'intervention, selon la proximité de l'animal, des milieux urbains, des bâtiments, et même selon la problématique.

Puis pour la Ville de Schefferville, il y a eu une problématique, là, d'ours qui étaient un peu plus présents, là, ces dernières années. Ils se sont dotés d'une cage de capture pour faire la relocalisation.

15 Ça ne règle pas tout le problème, mais ça règle une partie du problème.

LE PRÉSIDENT :

20 Et Fermont?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

25 Ici, bien, on pourrait toujours, à partir de Baie-Comeau, là, avoir une cage de capture, mais ça dépend de la problématique, là. Ça dépend du nombre.

30 Puis il faut dire... puis ça, moi je prends mon chapeau de gestion de la faune, parce qu'on travaille avec les agents au niveau de la gestion des animaux selon les problématiques, c'est sûr et certain qu'il y a des années plus problématiques selon la présence de nourriture dans le bois. Bien, les animaux, quand il y a moins de nourriture, moins de petits fruits pour les ours, entre autres, ils se rapprochent des villes, ça fait que là on peut avoir une concentration.

35 Mais à ce moment-là, c'est sûr que l'intervention puis la présence des agents est plus présente. Mais si on parle d'une moyenne, c'est-à-dire quelques ours qui viennent vraiment vraiment proches des habitations puis qui sont problématiques, bien, à ce moment-là, pour la sécurité des citoyens, ils font affaire avec les agents de... les policiers.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien. Merci.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Merci.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, du côté des autres ministères. Le MERN, il n'y avait rien en attente?

10

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Non.

LE PRÉSIDENT :

15

C'est beau. Ça fait que je vous remercie.

Monsieur Girard.

20

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. DANIEL GIRARD**

25

M. DANIEL GIRARD :

Bonjour. J'ai besoin de réponses à mes questions d'hier et puis je pense que M. Couture m'a dit, en entrée de jeu, qu'il allait avoir ces réponses-là, puis je vais avoir besoin aussi d'une réponse du ministère du Développement durable et de l'Environnement.

30

LE PRÉSIDENT :

Alors, du côté du promoteur, donc il y avait une question sur les quantités... c'était quoi déjà? Les quantités... vous étiez...

35

M. DANIEL GIRARD :

Les débits rejetés par le... ce qui était le plus important, c'était les débits rejetés par le ruisseau qui se rend à la rivière aux Pékans.

40

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Couture, avez-vous...

5 **M. GILLES COUTURE :**

Effectivement, on serait prêts à vous présenter les chiffres.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez les données?

15 **M. GILLES COUTURE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

25 Donc, on va vous présenter, dans un premier temps, une petite vue schématique, là, qui montre les points de calculs qu'on présente dans les tableaux suivants.

25

On a présenté les chiffres à trois endroits différents, soit, effectivement, dans le ruisseau, qui est l'émissaire du lac Webb ; ensuite, à la confluence de cet émissaire-là avec la rivière aux Pékans ; au niveau de la station de mesure hydrométrique de la rivière aux Pékans, puis un peu plus en aval, jusqu'à la confluence avec la rivière Moisie, pour voir un peu, en fonction de la distance du site, quelle est l'importance de l'effet.

30

Donc, on voit aussi ici, là, les débits actuels en mètres cubes seconde par mois pour les différents points mentionnés.

35

Donc, on a à l'effluent HS-1, à la sortie du lac Webb, au moment où on tombe dans la rivière aux Pékans, et puis, ensuite, la station de mesure de la rivière aux Pékans et la confluence avec la rivière Moisie.

40

Et suite à ça, on présente, sur la prochaine diapositive, les débits projetés avec les différences à la fois en mètres cubes seconde et en pourcentages.

Donc, si on veut voir, actuellement, dans l'exutoire du lac Webb, les variations de débits, ils vont varier, là, en fonction des différents mois, soit en négatif, soit en positif.

5 Ça s'explique, dans un premier temps, par le mode de gestion qui va être fait par rapport à l'actuel. C'est-à-dire qu'en hiver à aller jusqu'à la crue du printemps, passé le mois de juin, l'eau est accumulée dans le bassin B+ et n'est pas rejetée à l'effluent final via une unité de traitement, ce qui est un... ce qui est différent d'actuellement où il y a du traitement parfois au printemps. Donc, une réduction des débits à l'hiver et au printemps.

10 Puis suite à ça, bien, l'eau accumulée durant la crue est étalée durant l'automne, après le traitement à l'effluent.

15 Donc, ça donne des ordres de grandeur au niveau de la sortie du lac Webb qui peuvent aller d'une réduction de un mètre cube par seconde jusqu'à des augmentations, là, de 1.8 mètre cube par seconde au mois de septembre.

20 Quand on transpose ça en suivant le bassin versant vers l'aval, au moment de l'arrivée directement à la rivière aux Pékans, on va avoir des... une importance d'effet qui va varier, là, au mois de mars, où l'effet est le plus important, 22 % de réduction par rapport à la condition actuelle. Et, au contraire, au mois de septembre, on a une augmentation, là, qui est de l'ordre de 7.5 % environ.

25 Puis si on veut se rendre, là, comme ça jusqu'à la rivière Moisie, quand on arrive dans la rivière Moisie, passé le point de rejet de la rivière aux Pékans, eh bien, c'est... c'est une variation qui va être, au mois de mars, le pire mois, de réduction de 3.67 % du débit, et augmentation maximale de 1.21 %.

Donc, c'est dans des conditions d'opération moyennes.

30 **M. DANIEL GIRARD :**

Est-ce que ces tableaux-là sont déposés?

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, ils vont être déposés.

M. DANIEL GIRARD :

40 Oui? O.K., parfait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va les mettre en ligne dans les prochains jours.

5 Donc, votre première question, s'il vous plaît.

M. DANIEL GIRARD :

Mon autre question est pour le ministère du Développement durable.

10

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

15

M. DANIEL GIRARD :

Les rejets faits dans le cadre de ce projet-là, dans le lac Webb, ont des niveaux... vous avez montré des niveaux dans votre présentation tantôt de différents types de matériaux.

20

Si ce n'était pas jeté dans le lac Webb, c'était jeté dans la rivière aux Pékans, qui est une réserve aquatique projetée, il y aurait-tu une différence au niveau des pourcentages que vous avez... que vous avez présentés tantôt?

25

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

C'est sûr que c'est... on n'a pas fait le calcul directement. Mais ce que je peux vous dire, c'est que la rivière aux Pékans, effectivement, fait partie de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

30

Puis à ce moment-là, la réserve a été créée en 2003. La mine était là, bon, bien avant, et on peut considérer qu'en 2003, c'est un peu l'état de référence finalement, là, de la rivière aux Pékans.

35

Par contre, ce qui est important de retenir, c'est que la mine ne peut pas occasionner... depuis 2003, depuis que ça l'a un statut de protection, la mine ne peut pas occasionner d'impacts supplémentaires sur la rivière aux Pékans, donc ça... puisque ça fait partie de la réserve aquatique projetée.

40

Alors, toute dégradation supplémentaire au niveau de la qualité ou justement du débit, la quantité d'eau, là, qui serait modifiée, ça ne serait pas acceptable. Donc, ça l'a un statut de protection légale, la rivière aux Pékans.

Donc, c'est sûr que le lac Webb ne fait pas partie de la réserve aquatique projetée. Donc, on ne l'a pas calculé comme ça, mais ce qu'il va falloir prendre en compte dans l'analyse environnementale, c'est de ne pas occasionner d'impacts supplémentaires dans la rivière aux Pékans et parallèlement, là, évidemment, dans la rivière Moisie.

5

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

10

M. DANIEL GIRARD :

Oui, avec ça, ça va me permettre d'arriver à ma question principale.

LE PRÉSIDENT :

15

Allez-y.

M. DANIEL GIRARD :

20

Compte tenu que les rejets existent dans le lac Webb depuis près de 40 ans, à peu près, avec une... on peut considérer que le ruisseau du lac Webb, à l'entrée du lac comme tel, on appelle ça la charge, O.K., c'est assez rouge.

25

Les gens qui vont faire des expertises là, on ne peut pas dire que c'est de l'eau... je n'en boirais pas, là, puis je ne pense pas que personne ici en boirait.

30

Compte tenu qu'il y a une accumulation dans le lac Webb depuis une quarantaine d'années, parce que c'est certain qu'il y a des résidus qui vont plus en profondeur que... puis qu'il y en a d'autres, c'est sûr que c'est de l'eau de surface, qui décollent vraiment avec les crues plus importantes. Est-ce que le promoteur pourrait envisager la possibilité d'installer un deuxième système de filtration?

Vous nous avez dit que les rejets étaient... pas « les rejets », mais les débits rejetés dans la rivière aux Pékans sont minimes.

35

On les regarde, là, les pourcentages, les mètres cubes, là, on parle de la crue... dans votre première diapositive, je pense que quand ça va dans le maximum, c'est à 9 mètres cubes seconde, là.

40

On ne parle pas d'un gros débit, là, 9 mètres cubes seconde. Si on calcule une rivière, comme en moyenne, la Moisie, elle a 460 mètres cubes d'eau seconde. 9 mètres cubes d'eau seconde, ce n'est pas beaucoup, là.

5 Est-ce que le promoteur pourrait regarder la possibilité qu'à la sortie du lac Webb, installer un autre système de filtration un peu plus fin lui permettant aussi d'améliorer l'acidité, donc le pH, qui va être envoyée dans la rivière aux Pékans?

Est-ce que ce serait possible de regarder cette possibilité-là?

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

15 Monsieur Girard, Monsieur le Président, ce que je dirais à ce sujet-là, c'est que c'est des considérations qui sont continuellement regardées dans le sens où on est dans l'optique, évidemment, de... du respect des exigences qui nous sont... qui nous sont transmises.

20 Il y a peut-être Josée, notre... Mme Sirois, notre collègue, qui travaille au niveau du génie civil dans les planifications de projets, d'investissements dans le futur, peut-être nous faire état de l'état actuel, là, des projections qu'on a face à ça.

25 Je le dis tout de suite, je ne pense pas qu'on parle nécessairement d'un nouveau système, au moment où on se parle, dans le sens où le système qu'on a adopté actuellement fait le travail généralement, très généralement, là, à moins d'exception.

Maintenant, est-ce qu'il y a possibilité de l'améliorer, augmenter la capacité? C'est peut-être à ce sujet-là que Josée -- Mme Sirois pourrait nous entretenir un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

30 Madame Sirois.

Mme JOSÉE SIROIS :

35 Effectivement, dans le projet, il est prévu qu'on fasse des interventions au niveau de l'unité de traitement pour s'assurer de son efficacité et de sa robustesse.

40 On doit rencontrer les exigences qui nous sont imposées, les exigences légales, et on vise aussi à rencontrer les OER.

Donc, ça fait partie du projet de voir quelle est la meilleure solution pour atteindre ces OER-là.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, pour l'instant, ils n'ont pas de projet.

M. DANIEL GIRARD :

10 Oui, j'ai très bien compris la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

15 **M. DANIEL GIRARD :**

Oui. Peut-être qu'ArcelorMittal n'est pas au courant, mais d'après moi, ils le sont, mais le ministère de l'Environnement est au courant.

20 Il y a eu... sur la rivière aux Pékans et aussi dans le lac Carheil, même si ça ne relève pas d'ArcelorMittal, il y a eu une problématique d'algues bleues, ici, une autre bactérie. Les algues bleues, qui, normalement, se prolifèrent beaucoup plus facilement dans les régions du Sud à température plus élevée.

25 On ne sait pas qu'est-ce qui a produit ça. Il y a eu une apparition plutôt soudaine.

Je voudrais savoir : est-ce que la compagnie est au courant puis il y a-tu une possibilité de regarder dans la rivière aux Pékans, la possibilité d'essayer d'éliminer le plus possible ces algues bleues-là?

30

LE PRÉSIDENT :

35 De mémoire, j'avais... ça fait quelques années, j'avais vu aussi... je ne me souviens plus le nom du lac, il y a un petit lac, ici, à côté de Fermont, il me semble que j'avais vu qu'il y avait eu des problématiques d'algues bleues dans ce lac-là. On sait que, généralement, c'est associé au phosphore.

Donc, monsieur Couture... tantôt, dans les objectifs environnementaux de rejet, est-ce que le phosphore est considéré du côté du MDDELCC?

40 **Mme MAUD ABLAIN :**

Pour ce projet-ci, au niveau des OER, non, il n'y a pas... il n'y a pas eu d'OER calculés pour le phosphore.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Bon, souvent, le phosphore peut venir des installations sanitaires. Ça peut... c'est quoi l'état de vos installations?

10 Parce que là, si j'ai compris, vous avez les bâtiments, il y a des... donc il y a des installations sanitaires, les travailleurs sont là. Vous avez des champs d'épuration.

Peut-être qu'il y a des problématiques qui ont été... parce que souvent, les algues bleues, c'est lié à de la présence de phosphore...

15

M. GILLES COUTURE :

Et une température plus élevée peut-être, effectivement.

20 Je vais inviter ma collègue, Mme Gravel, à vous entretenir à ce sujet-là, qu'est-ce qu'elle peut nous en dire cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

25 O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

30 O.K. Donc, le phosphore n'est pas un paramètre qui était suivi selon la Directive 019 ou notre attestation, mais à titre d'information, on fait un suivi et les critères sont... les résultats obtenus sont... là j'ai peur de dire un chiffre, mais il me semble que c'est un milligramme par litre.

Mais je peux le vérifier, là, mais on est en bas des seuils.

35 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. En lien aussi avec ça, tant qu'à être dans le phosphore, on sait que les matières résiduelles de la Ville de Fermont sont enfouies sous le site minier de Mont-Wright.

40 Ça, il y avait une carte. C'est la carte 9-1 de l'étude d'impact, il y avait... le site d'enfouissement

est identifié au sud de la fosse.

Je ne sais pas si on pouvait voir à l'écran, dans un secteur appelé « South Hill ».

5 Donc, est-ce que c'est cet emplacement-là que toutes les matières résiduelles sont mises, là?

Si on était capable de voir ça sur une carte. Parce ça aussi, ça peut être une source... s'il y a du phosphore qui arrive dans la rivière aux Pékans, c'était inattendu, je ne sais pas.

10 Ça peut être des sources souvent anthropiques, s'il n'y a jamais eu de problématiques liées aux algues bleues avant ça qui avaient été enregistrées.

Donc, juste pour voir du côté de... si les sources pourraient être les installations sanitaires ou bien les... la gestion des déchets.

15

Mme JULIE GRAVEL :

Là, j'avoue qu'il faut faire une certaine vérification. Parce que justement, le lieu d'enfouissement a un suivi réglementaire au niveau de la qualité, qu'on appelle les résurgences.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui.

25

Mme JULIE GRAVEL :

Je n'ai pas le souvenir, mais il faut que je le vérifie, que le phosphore est un des paramètres...

LE PRÉSIDENT :

30

Oui, de vérifier s'il y a du phosphore qui est mesuré.

Mme JULIE GRAVEL :

35

Alors, je vais faire cette vérification-là puis vous revenir, là...

LE PRÉSIDENT :

40

Puis si ça coule...

Mme JULIE GRAVEL :

... sur ces concentrations-là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, quelles pourraient être les sources de phosphore qui sont en amont du point mentionné à la rivière aux Pékans.

10 Je ne sais pas à quel endroit, est-ce que c'est en... monsieur Girard, ce que vous avez mentionné comme problèmes d'algues bleues, est-ce que c'était en... c'est en aval de... j'imagine que c'est en aval de... du point d'émissaire, là, du lac Webb?

M. DANIEL GIRARD :

15

Bien, il y en a pas mal le long de la rivière aux Pékans, parce qu'il y a la partie, oui, nord, mais il y a aussi la partie sud, qui est due au lac Carheil, hein.

20 Parce que le lac Carheil, la présence était très claire. C'était très clair dans les études qu'il y avait, qu'il y avait des problèmes d'algues bleues.

LE PRÉSIDENT :

25

Le lac Carheil, est-ce qu'il y a des installations de pourvoires?

M. DANIEL GIRARD :

Bien, c'est les rejets de la Municipalité, je crois.

30 Je pense qu'il y a eu des corrections d'amenées, si je ne me trompe pas. Il y a eu des mesures prises, mais c'est au niveau de la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, le lac Carheil, lui... Donc, la Municipalité de Fermont serait en amont du lac Carheil, dans ce cas-là?

M. DANIEL GIRARD :

40

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, du côté de la Municipalité?

5

M. MARTIN ST-LAURENT :

Oui, exactement.

10

On a eu une période d'algues, comme il expliquait, puis par la suite, on a fait la réfection complète des étangs aérés puis on a modifié aussi... présentement, on est en construction de l'usine d'eau.

15

Puis il y a un produit qu'on utilisait pour ne pas que les... pour ne pas que la tuyauterie ait de la corrosion, ces choses-là, puis on a enlevé ce produit-là justement pour aider à... dans le dossier des algues bleues, pour corriger la situation.

LE PRÉSIDENT :

20

Donc, une des sources, c'était un produit anti... contre la... l'émission de la corrosion dans les conduites.

Donc, vous avez... vous êtes en train de modifier le système. Donc, du côté de la Municipalité, moins de phosphore est anticipé.

25

Mais c'est pour ça, je ne sais pas si ça peut venir des installations ou de la Municipalité. Mais en tout cas, du côté de la Municipalité, donc il y a un potentiel d'amélioration, c'est ce qu'on doit noter.

Ça fait que ça vous va?

30

M. DANIEL GIRARD :

Oui, ça me va.

LE PRÉSIDENT :

35

O.K.

M. DANIEL GIRARD :

40

La question que j'avais posée pour la filtration, la sortie de... du lac Webb, je n'appellerais pas ça

une mesure compensatoire, mais une mesure d'atténuation des impacts.

LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Vous pourrez nous faire des suggestions dans un mémoire.

M. DANIEL GIRARD :

10 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

15 Alors, on va faire une petite pause de 15 minutes, nous allons reprendre à 14 h 45, pour permettre à notre sténotypiste de souffler un peu.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 14 H 27
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 H 42

20

LE PRÉSIDENT :

25 Alors, si vous voulez reprendre place, nous allons recommencer dans quelques instants.

Donc, on va attendre quelques instants que les gens s'assoient.

30 Donc, avant d'inviter notre prochain participant, j'avais oublié en début de séance de faire l'appel pour attirer l'attention de tous les participants sur les documents qui ont été remis par le promoteur.

Alors, je rappelle : tous les documents, toutes les présentations, notamment, sont mis en ligne sur le site Web du BAPE par M. Couture.

35 **M. GILLES COUTURE :**

Oui, Monsieur le Président.

40 Par rapport aux demandes qui ont été faites hier, d'abord, concernant la question, là, de... des fouilles archéologiques, là, ou des recherches, il y a eu des discussions avec M. Michel et on a... on

s'est entendus sur une approche, là, de procéder avant le début des travaux à une validation du potentiel archéologique, là, par... avec possiblement M. Michel lui-même accompagné d'un archéologue professionnel, là, qui pourra l'accompagner, là, avec les compétences voulues.

5 Première chose.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

10

M. GILLES COUTURE :

O.K. Au niveau de l'étude écotoxicologique que vous avez vous-même demandée, là, c'est déjà transmis. Elle a été transmise.

15

LE PRÉSIDENT :

O.K.

20

M. GILLES COUTURE :

Aussi, il y avait une apparente dichotomie ou erreur, là, par rapport aux pourcentages, là, que vous aviez vous-même identifiés, là.

25

En fait, ces chiffres-là sont bons. Le tableau 4-31, qui est présenté à la page 4-56, présente des volumes actuels et projetés en millions de mètres cubes qui passent à l'effluent final.

Puis l'écart entre l'actuel et le projeté est effectivement de 7 %.

30

LE PRÉSIDENT :

O.K.

35

M. GILLES COUTURE :

Alors que le tableau 7-45, là, présente les modifications de la superficie du bassin versant. C'est exprimé, je pense, en mètres carrés, là, je ne me souviens plus.

40

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

En hectares.

M. GILLES COUTURE :

5 En hectares, donc, du lac Webb, puis la variation est effectivement de 23.

Donc, on parle simplement... ce n'est pas des pommes avec des pommes, autrement dit, là.

LE PRÉSIDENT :

10

O.K.

M. GILLES COUTURE :

15

Tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

20

Ça marche. Merci.

M. GILLES COUTURE :

O.K. Ensuite, il y avait la requête de M. Girard, là, qu'on vient de présenter tout à l'heure.

25

Et finalement, il y avait le débit des deux bassins, là. Je pense que c'est M. Fafard, là, qui avait demandé à ce niveau-là. On serait également prêts, là, hein, pour...

M. SERGE THÉRIAULT :

30

Ce soir.

M. GILLES COUTURE :

35

Ce soir? Oui, c'est ça. Il resterait quelques petits calculs à compléter, puis ce soir, on va être en mesure de vous présenter ça.

LE PRÉSIDENT :

40

Très bien.

M. GILLES COUTURE :

Oui. Je pense que ça complète la liste, là, qu'on avait convenue avec les...

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., les éléments en suspens.

M. GILLES COUTURE :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Donc, toutes les présentations, bien entendu, sont déposées. Oui?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

20

Il y a une demande complémentaire de M. Fafard : « Est-ce que vous avez des images sur la méthode de rehaussement des digues? Si vous l'avez, ce serait intéressant de le projeter et de nous indiquer comment est-ce que ça va être fait, ce rehaussement-là des digues. »

M. GILLES COUTURE :

25

Des images du rehaussement des digues?

LE PRÉSIDENT :

30

Oui, c'est ça. On voit beaucoup des rehaussements périodiques...

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Ou s'il y a une capsule ou quelque chose comme ça.

35

LE PRÉSIDENT :

... de certaines des digues. On voit, le noyau étanche est en diagonal.

40

Donc, M. Fafard, ce que je comprends de sa question, aimerait avoir idéalement un croquis ou une image pour savoir de quelle façon vous allez procéder pour rehausser les digues.

M. GILLES COUTURE :

O.K. Si je comprends bien, sur la méthode de...

5

LE PRÉSIDENT :

Oui, la méthode, comment vous allez procéder. Par en avant, en amont, en aval de la digue, le noyau étanche...

10

M. GILLES COUTURE :

Puis à quels endroits exactement?

15

LE PRÉSIDENT :

Ça irait dans quel sens par rapport, par exemple, au stockage des résidus?

M. GILLES COUTURE :

20

O.K. Ça fait que c'est sûr que M. Thériault, là, c'est dans son domaine.

Je ne sais pas s'il veut commenter à ce moment-ci ou c'est de bâtir un peu un schéma ou...

25

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, si vous l'avez déjà.

M. GILLES COUTURE :

30

O.K.

LE PRÉSIDENT :

35

Sinon, si c'est possible d'avoir une image.

M. GILLES COUTURE :

Dans le fond, c'est la méthode de bâtissage des digues autant pour le bassin B+ que le nord-ouest, c'est ça?

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

5

Donc, le bassin B+, ce qu'on sait, ce serait en deux occasions. Pour les digues de rétention qui sont... qui seraient rehaussées... que vous prévoyez rehausser, vous parlez en continu un peu chaque année, là, de ce qu'on comprend.

10

Donc, ce que je comprends de la question, ce serait notamment les digues et le bassin B+ seraient rehaussés de quelle façon, là, dans quel sens et de quel côté, par exemple?

Et pour les digues à résidus, bien, on sait que le noyautage est en diagonal, donc de quelle façon vous...

15

M. GILLES COUTURE :

La nature des matériaux...

20

LE PRÉSIDENT :

C'est décrit dans l'étude d'impact.

M. GILLES COUTURE :

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Mais ce que je comprends de M. Fafard, s'il peut avoir une... un visuel de ça, là, de quelle façon... pour vulgariser l'information, autrement dit, comment ce serait fait visuellement, si c'est possible.

Donc, ça peut demander un traitement de l'information, puis à ce moment-là, nous allons faire un suivi, là, si vous n'êtes pas en mesure de... si vous n'avez pas ça à portée de la main.

35

Donc, si vous êtes capable de faire un visuel, parce que nous, on fait un suivi par après pour les questions en suspens.

M. SERGE THÉRIAULT :

40

C'est quelque chose qu'on peut présenter à 17 heures ce soir. Pas de problème, oui.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, on fera un suivi tout de suite en début de séance ce soir pour ce point-là.

Ça vous va de tous les côtés? Ça va pour cette question-là.

10 Donc, je vais appeler notre deuxième participant, M. Doris Poirier.

Mme DORIS POIRIER

15 **Mme DORIS POIRIER :**

Ça va être « madame ».

LE PRÉSIDENT :

20 Excusez-moi! Mme Doris Poirier.

On ne m'a pas spécifié, c'est un nom mixte!

25 **Mme DORIS POIRIER :**

Oui. Ce n'est pas grave!

LE PRÉSIDENT :

30 Je connais un Doris aussi, il faut croire.

Mme DORIS POIRIER :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, bonjour, madame.

Mme DORIS POIRIER :

Bonjour.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre première question.

10 **Mme DORIS POIRIER :**

Oui, c'est ça. Je vais avoir deux questions.

15 Ma première question, c'est surtout sur les conséquences sociales. Moi, j'habite à Fermont depuis six ans avec ma petite famille.

Ça fait que c'est vraiment, là, ce que je me demandais, c'est que hier, ce qu'on a entendu, c'est que ça peut prendre jusqu'à quatre mois avant qu'on ait la réponse si le projet est accepté ou pas.

20 Puis pendant... d'ici à ce temps-là, est-ce qu'on sait un peu si le projet, ça va bien, est-ce qu'il y a des échanges, est-ce que... puis à la fin de ce quatre mois-là, est-ce que c'est le refus puis on n'a plus d'autres options ou on a encore des recours après si jamais ce n'est pas accepté?

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Je vais en partie répondre à la question. On pourrait aller en complémentaire au MDDELCC.

Lorsque j'ai parlé du quatre mois hier, c'était au discours d'ouverture, c'est que le mandat qui a été donné au Bureau d'audiences publiques par la ministre est un mandat d'une durée maximale de quatre mois.

30 Nous, donc, ça veut dire que d'ici le mois d'avril, on doit remettre un rapport à la ministre.

Donc, le Bureau d'audiences publiques n'est pas décisionnel, ça fait que ce n'est pas lui qui fait les recommandations de décisions, c'est qu'il émet un avis.

35 Donc, c'est quoi, grosso modo, un avis du BAPE? Bien, il peut y avoir des éléments où on met des feux verts : « Ça, tout est beau », des lumières jaune-orange, ou on peut dire : « Oups! Tel point, attention, il faudrait que ce point-là soit vérifié. »

40 Donc, nous, c'est de donner un éclairage à la ministre qui, elle, fait une recommandation.

Parallèlement au travail du bureau, il y a le ministère du Développement durable. Lui aussi, il fait une analyse environnementale du projet.

5 Une fois que le BAPE, lui, a remis son rapport, donc le BAPE, on passe à d'autre chose.

Mme DORIS POIRIER :

O.K.

10

LE PRÉSIDENT :

Donc, on attend un nouveau mandat, qui peut être un sujet totalement différent. Donc, on ne fait pas de suivi sur nos rapports, c'est le ministère de l'Environnement qui continue à faire l'analyse environnementale du projet.

15

Donc, je me permettrais, du côté du Ministère, qui était Mme Gagnon, de compléter l'information sur le travail du Ministère.

20

Habituellement, combien de temps ça prend, dans les mois qui s'en viennent, pour produire une recommandation?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

25

Oui. Alors, effectivement, de notre côté, on fait un rapport d'analyse environnementale parallèlement à celui du BAPE.

Donc, nous, on va regarder tous les aspects du projet, autant au niveau technique, environnemental, on regarde un peu le social aussi.

30

Et d'habitude, c'est ça, le BAPE a un mandat de quatre mois pour produire son rapport.

Nous, de notre côté, dans l'échéancier, un ou deux mois plus tard, d'habitude, on est en mesure de rendre notre analyse aussi. Parce que c'est ça, on n'a pas besoin d'attendre après le BAPE, ça se fait vraiment en parallèle.

35

Donc, une fois que la ministre a les deux rapports, c'est à ce moment-là qu'elle va prendre une décision de recommander au gouvernement d'aller de l'avant ou non avec le projet, puis c'est le gouvernement qui va décider, ultimement.

40

Mme DORIS POIRIER :

Et si jamais, t'sais, on n'a pas l'accord d'aller de l'avant avec ça, t'sais, dans le fond, il y a-tu d'autres recours après ça ou...

5

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Bien, en réalité, on travaille beaucoup à rendre le projet acceptable.

10

Mme DORIS POIRIER :

O.K.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

15

Donc, s'il y a des points qui sont... qui semblent problématiques, on travaille beaucoup avec le promoteur pour l'amener à s'engager à rendre les points qui seraient éventuellement problématiques acceptables.

20

Donc, on fait un... à l'analyse environnementale, on fait un gros travail à ce niveau-là.

Ça peut arriver que ça ne passe pas. Je crois que ça a été beaucoup pour des questions d'acceptabilité sociale, historiquement, là...

25

Mme DORIS POIRIER :

O.K.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

30

... qu'il y a des projets qui n'ont pas passé.

Mais l'analyse environnementale sert vraiment à bonifier le projet, puis c'est ça, dans le but... le but n'est pas de refuser le projet, c'est si vraiment, là, ça ne passe pas, ça ne passe pas.

35

Mais le but, c'est de travailler avec le promoteur pour faire en sorte que son projet s'améliore puis rencontre nos exigences.

Mme DORIS POIRIER :

40

O.K. Bon, ça répond à ma première question.

LE PRÉSIDENT :

5 C'est ça. Ce qu'il faut préciser, c'est que le Conseil des... le gouvernement, autrement dit, le Conseil des ministres n'a pas de délai pour rendre sa décision.

Donc, ça, c'est la réalité, là, c'est la procédure qui est comme ça.

10 C'est sûr qu'il y a des projets où il y a des pressions... de la pression populaire, appelons ça comme ça. C'est sûr que le gouvernement peut être amené, à ce moment-là, les députés s'en mêlent ou des choses comme ça, les maires s'en mêlent pour dire : « Bien là, le projet, il est rendu où? »

Mme DORIS POIRIER :

15 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Bon, parce que des fois, ça joue dans les deux sens. Ça peut être des gens qui disent : « Le projet, on ne le veut pas ; le projet, on le veut. »

Donc, le gouvernement, à ce moment-là, c'est les politiciens, ils jaugent tout ça. C'est pour ça qu'on parlait de l'acceptabilité sociale.

25 Mais il y a un autre paramètre aussi qui intervient au-delà de l'acceptabilité sociale, c'est une notion de l'intérêt public. Donc, le gouvernement... normalement, un gouvernement élu, les tribunaux l'ont mentionné plusieurs fois, c'est... l'intérêt public est jaugé par le gouvernement, hein, quand les gens ne sont pas satisfaits, bien, ils « battent » le gouvernement.

30 Mais ultimement, il y a la question de l'intérêt public. Donc, il y a la question de l'acceptabilité sociale qui intervient, mais il y a aussi la question de l'intérêt public.

35 Donc, il y a différents paramètres, mais ce sont des paramètres souvent qui sont intangibles. Des fois, les tribunaux, la Cour supérieure, parlent de ça, mais sans définir précisément qu'est-ce que l'intérêt public, mais il reste qu'il y a des tribunaux qui font allusion aux questions d'intérêt public.

40 Donc, c'est des paramètres qui rentrent... ça veut dire, vers la décision du gouvernement, bien entendu.

Donc, il y a l'analyse environnementale, il y a les aspects sociaux, il y a l'intérêt public, mais t'sais, il y a une discrétion gouvernementale.

Mme DORIS POIRIER :

5

O.K., c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

10

Est-ce que vous avez une autre question?

Mme DORIS POIRIER :

15

Oui, j'aurais une autre question.

C'est plus sur les mesures compensatoires. C'est une drôle de question.

20

Ce matin, je discutais avec mes collègues, en fait, là, sur les mesures compensatoires, t'sais, que le promoteur veut faire concernant le lac Jeannine, puis il y a un de mes collègues qui me partageait que le Ministère, il s'est déjà engagé à faire ce projet-là.

25

Ça fait que là, tu fais juste faire le mot... voyons! « restauration lac Jeannine » sur Google puis tu vois que Radio-Canada, en novembre 2016, ils ont diffusé « *Des millions de dollars sur la Côte-Nord pour la restauration de sites abandonnés* ».

Après ça, Pierre Arcand, il dit qu'il réitère sa volonté pour accélérer la restauration des sites miniers, qu'ils vont investir 620 millions sur six ans :

30

« *Québec dépensera près de 37 millions de dollars pour restaurer l'exploitation du lac Jeannine de l'ancienne Ville de Gagnon.* »

Là, je me dis : on va-tu mettre 70 millions, tout le monde met 30 millions ou on paie Arcelor pour... c'est une subvention pour... je ne sais pas trop, là.

35

LE PRÉSIDENT :

On va acheminer la... c'est une bonne question.

Mme DORIS POIRIER :

40

C'est bizarre, oui, je me demandais : « Ils ont tous les deux le même projet en même temps? »

LE PRÉSIDENT :

5 Très bonne question.

Mme DORIS POIRIER :

10 On peut peut-être plus aller... des fois, on peut se prendre un autre projet...

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question au MERN.

15 Donc, est-il exact... donc, il y avait un projet de restauration gouvernemental. Donc, ce que je comprends, à ce moment-là, que c'était un site orphelin.

Donc, si vous pouvez nous apporter des précisions à cet effet-là.

20 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Oui, exactement. Très bonne question.

25 Nous, dans le fond, on avait... on a décidé d'agir sur l'ensemble des sites miniers orphelins, donc ce site-là s'inscrivait au passif environnemental.

Par contre, si le projet va de l'avant avec ArcelorMittal, nous, on n'ira pas faire d'autres projets.

30 Donc, c'est sûr que s'il y a un promoteur privé qui est intéressé à faire un projet du type de projet de compensation comme ça, nous, c'est sûr qu'on va s'entendre avec la compagnie pour qu'ils réalisent le projet, dans le fond, à leurs frais.

Donc, c'est ça ; le passif, pour nous, sera diminué.

35 **Mme DORIS POIRIER :**

O.K. Ça fait que dans le fond, vous autres, t'sais, vous êtes bien contents qu'un promoteur privé le prenne en main plutôt que...

40 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Exactement. Ça s'est fait dans d'autres cas en Abitibi, là.

5 Il y a deux ou trois sites, là, qu'on a des ententes avec des compagnies minières pour des projets semblables.

Mme DORIS POIRIER :

10 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça peut être une formule... ce que j'ai compris, c'est une enveloppe.

15 Donc, si ArcelorMittal met de l'argent au lac Jeannine, ça vous dégage de l'argent pour mettre dans d'autres sites orphelins de plus?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

20 Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

25 C'est ça.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

30 Puis il faut comprendre aussi que, dans le projet actuel, ce n'est pas l'entièreté du site de lac Jeannine qui sera restauré... bien, le projet de compensation n'a pas lieu sur l'entièreté du site de lac Jeannine.

Donc, nous, il va nous rester une certaine portion, là, de...

Mme DORIS POIRIER :

35 Vous pouvez peut-être vous impliquer pareil autour de ce projet-là, c'est-tu ça que vous voulez dire?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

40

C'est sûr qu'on a déjà des contacts avec la compagnie, là, à ce niveau-là, pour justement arriver à une entente gagnant-gagnant.

Mme DORIS POIRIER :

5

O.K. Ça répond à ma question.

LE PRÉSIDENT :

10

Ça vous va?

On avait une petite question complémentaire justement qui s'adressait au MERN dans le cadre du lac Jeannine.

15

Ce qu'on comprend, donc, j'essaie de la retrouver, vous dites que vous allez faire de la restauration complémentaire en fonction de ce qui va être entendu avec le Ministère, là, dans le cas où le projet est autorisé.

20

Donc, ça veut dire que vous-même, vous allez faire un suivi? Vous allez d'abord vous entendre avec ArcelorMittal, étant donné que vous êtes le gestionnaire du site orphelin, c'est ce que je comprends?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

25

Oui. C'est sûr qu'il faut s'entendre avant de réaliser le projet. Probablement... je dis « probablement », parce que chaque entente est spéciale, parce que c'est tous des cas particuliers.

30

Normalement, dans ce genre de projet-là, la compagnie doit déposer un plan de restauration du même type un peu qu'une mine active.

Ils doivent décrire le projet, venir vraiment dire qu'est-ce qu'ils vont faire, et puis, nous, on va approuver ou non, là, ce projet-là. On va signer une entente, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

35

Dans la région, le lac Jeannine, c'est le principal site, ou il y a d'autres sites potentiels orphelins à restaurer?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

40

De mémoire, je crois que c'est le seul. Je crois que c'est le seul, oui.

D'envergure, c'est le seul, c'est sûr.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

10 **Mme DORIS POIRIER :**

Bien, juste vite de même, attends un peu voir...

« (...) l'ancienne Ville de Gagnon et plus de 9 millions pour Schefferville et six autres sites miniers dans la région. »

15 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai mal compris parce qu'il y avait...

20 **Mme DORIS POIRIER :**

Ah! Bien...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

30 **Mme DORIS POIRIER :**

... si je peux me permettre, là, de...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

40 **Mme DORIS POIRIER :**

Ça dit :

« Québec dépensera près de 37 millions de dollars pour restaurer ce site d'exploitation du lac

Jeannine de l'ancienne Ville de Gagnon et plus de 9 millions dans la région de Schefferville pour six sites miniers. »

Ça fait que peut-être que les plus proches, là, c'est plus...

5

LE PRÉSIDENT :

Mais je crois qu'à ma compréhension, là, on parle... dans l'article, on parle de restauration du site, tandis que du côté d'ArcelorMittal, donc, il y a une portion restauration, mais il y a une portion, disons, de mise en valeur de l'habitat du poisson et il y a une portion aussi création de milieux humides.

10

Monsieur Couture, pouvez-vous confirmer?

M. GILLES COUTURE :

15

Oui oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

20

Donc, probablement que ça peut expliquer la différence, là.

Mme DORIS POIRIER :

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas nécessairement un remplacement total. Donc, ça peut être un projet -- deux projets greffés un à côté de l'autre.

30

Mme DORIS POIRIER :

Parfait.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on doit comprendre.

40

Mme DORIS POIRIER :

Je vous remercie de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

5 Je vous remercie.

Mme DORIS POIRIER :

10 Merci.

M. GILLES COUTURE :

Monsieur le Président...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

20 ... si je peux me permettre, on serait prêts à procéder dès maintenant, là, à l'explication concernant le rehaussement des digues, si...

LE PRÉSIDENT :

25 Si vous êtes en mesure, on va procéder immédiatement.

M. SERGE THÉRIAULT :

30 Ce qu'on voit ici à l'écran, c'est l'exemple de la digue NO-1, la digue du bassin nord-ouest.

Ce qu'on voit, c'est la digue dans sa forme finale, donc à la fin de... à la fin du rehaussement final du bassin, et on voit les rehaussements successifs.

35 On voit le noyau central au centre. On voit l'enrochement du côté amont.

Les rehaussements sont faits du côté aval, donc du côté extérieur du parc à résidus.

40 Donc, à chaque phase de rehaussement, on enlève l'enrochement qui est sur le dessus, l'enrochement de protection, et on enlève aussi la protection contre le gel du noyau de moraine et on fait

le rehaussement qui suit... qui suit le rehaussement précédent.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, par l'extérieur...

M. SERGE THÉRIAULT :

10 Par l'extérieur toujours.

LE PRÉSIDENT :

 ... en montant?

15 **M. SERGE THÉRIAULT :**

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Dans ce cas-ci, on voit que le noyau étanche est vertical, mais je me souviens d'avoir vu d'autres diagrammes où le noyau étanche était diagonal.

M. SERGE THÉRIAULT :

25 Oui, il y a d'autres digues, peut-être d'autres exemples qui pourraient être montrés, là, où le noyau est du côté amont.

LE PRÉSIDENT :

30 Très bien. Mais la méthode de construction serait le même principe?

M. SERGE THÉRIAULT :

35 Toujours la même chose, oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Vous travaillez du côté...

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... en aval...

10 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Du côté aval.

LE PRÉSIDENT :

15 ... puis vous rehaussez progressivement?

M. SERGE THÉRIAULT :

20 Oui. On a un drain de pied aussi qui est prolongé à chaque phase de rehaussement, le drain de pied. Non, le... du côté complètement à droite. Complètement à droite, oui, le drain de pied est prolongé.

Donc, c'est un drain qui sert à l'eau... qui sert à faire sortir l'eau du barrage.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Vous commencez par mettre le drain, puis après ça, vous montez...

30 **M. SERGE THÉRIAULT :**

On monte...

LE PRÉSIDENT :

35 ... en diagonal, puis après ça, une couche d'enrochement?

M. SERGE THÉRIAULT :

Effectivement, c'est ça.

40

Et à chaque phase de rehaussement, il y a le déversoir d'urgence qui est aménagé en conséquence.

LE PRÉSIDENT :

5

Très bien. Je vous remercie, je crois que ça répond à la question. Merci.

Je vais maintenant inviter M. André Michel.

10

Alors, bonjour, monsieur Michel. Kuei.

M. ANDRÉ MICHEL

15

M. ANDRÉ MICHEL :

Bonjour. Kuei.

20

Monsieur le Président, vous savez sans doute que la question du territoire est très sensible pour les Innus de Uashat mak Mani-Utenam.

25

Afin d'améliorer l'acceptabilité sociale du projet, le BAPE n'aurait-elle pas eu avantage à organiser des séances publiques directement dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, comme c'était le cas, par exemple, pour le projet Bloom Lake, afin que les citoyens innus puissent faire part de leurs préoccupations qui, je présume, auraient été sûrement différentes de ce qu'on a aujourd'hui?

LE PRÉSIDENT :

30

C'est ça, j'étais sur la commission de Bloom Lake, sur le lac Bloom.

C'était la deuxième partie de l'audience publique, donc on avait décidé d'aller tenir des séances à Sept-Îles, mais on avait pu prendre la salle communautaire, qui est à Uashat.

35

Donc, c'est pour cette raison-là. J'avais contacté... lorsqu'on regarde pour les salles à Sept-Îles, on avait dit : « Bien, regardez les deux options, la salle communautaire ; sinon, le centre... au centre de congrès de Sept-Îles. »

40

Donc, personnellement, je n'ai aucun problème, comme je vous dis, c'est une belle salle en forme amphithéâtre. Ce que j'ai compris, c'est qu'elle n'était pas disponible au moment qu'on en avait besoin.

C'est pour ça qu'on va au centre des congrès.

Donc, c'est la raison, essentiellement, là.

5 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Je pense que... Bloom Lake, je pense que c'est au musée Le Shaputuan, je pense, que ça a été organisé, si je me rappelle bien, dans le cas de Bloom Lake?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Le lac...

15 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Au musée Le Shaputuan?

LE PRÉSIDENT :

20 Oui, c'est ça. C'est... il y a un petit amphithéâtre, là?

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, il y a un musée avec un petit amphithéâtre. C'est là qu'on était allés, c'est une belle salle.

30

Donc, ce que j'ai compris, elle n'était pas disponible. Donc, c'est pour ça qu'on va à Sept-Îles pour la deuxième partie de l'audience publique, mais on va être au centre... une sorte de... le centre de congrès de Sept-Îles, là, les salles qui ont été aménagées il y a quelques années, là, tout près de la communauté de Uashat.

35

Donc, c'est là qu'on va siéger en deuxième partie. Donc, c'est similaire à ce qu'on avait fait pour le lac Bloom, là, en deuxième partie.

40

M. ANDRÉ MICHEL :

C'était juste mon commentaire.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, vous...

M. ANDRÉ MICHEL :

10 Je trouvais ça important, là, vu que, t'sais, la Convention de la Baie-James, le territoire cri, là, quand qu'ils ont... eux autres, ils ont quelque chose, quand que ça concerne l'environnement, là, il y a... je ne sais pas comment ça s'appelle, le COMEX, là, mais c'est important de recueillir les préoccupations des Innus.

15 Ça fait que je me posais la question...

LE PRÉSIDENT :

20 C'est pour ça qu'on... c'est une des raisons pour lesquelles, en deuxième partie, on veut aller à Sept-Îles.

25 Donc, pour le lac Bloom, en première partie, on était venus seulement à Fermont ; et en deuxième partie, on était montés... bien, on était revenus à Fermont, on était allés à Schefferville ; et après ça, on était descendus à... entre autres, à Naskapi.

30 Il y avait aussi des Innus qui avaient participé à Schefferville, à la soirée d'audience qu'on avait faite ; après ça, on avait fait la séance à Sept-Îles, et étant donné que le centre... l'amphithéâtre... la sorte d'auditorium du musée était disponible, c'est là qu'on avait choisi d'aller.

35 Mais là, ce que j'ai compris, ce n'était pas possible, là, cette fois-ci. Donc, c'est pour ça qu'on va quand même à Sept-Îles, mais dans le centre des congrès.

M. ANDRÉ MICHEL :

40 O.K. Très bien.

45 Ma deuxième question : bien avant l'annonce du projet de compensation du lac Jeannine, la famille Saint-Onge, qui a leur territoire dans ce secteur, avait déjà interpellé ITUM concernant la restauration de cette mine orpheline.

50 ITUM est donc en parfait accord avec ce projet de restauration du lac Jeannine. Elle le considère

comme bénéfique pour l'environnement.

Cependant, nous avons eu l'information que cette compensation est considérée comme insuffisante aux yeux de certains gouvernements, certains organismes et ministères.

5

Pourriez-vous m'éclairer là-dessus, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

10

O.K. Très bien.

On va adresser la question à M. Couture pour le lac Jeannine.

M. GILLES COUTURE :

15

J'ai fait état un petit peu de... effectivement, d'une démarche avec Pêche et Océans.

J'inviterais Mme Gravel, là, à redéfinir la situation, là, à ce niveau-là, là, où on en est.

20

Ce n'est pas concluant encore, mais...

Mme JULIE GRAVEL :

25

O.K. Donc, dans le processus fédéral, le... on doit inscrire à l'annexe 2, là, les plans d'eau du Mont-Wright.

Le projet de compensation, c'est le projet de lac Jeannine qui a été déposé, et puis c'est Pêche et Océans Canada qui en fait l'évaluation.

30

Et pour l'instant, comme de fait, ils nous ont montré que le projet était suffisant pour une partie du projet, mais non sa totalité.

Mais on a encore plusieurs rencontres à avoir avec eux. Ce n'est pas un processus qui est finalisé.

35

C'est tout ce que je peux dire.

LE PRÉSIDENT :

40

Il y a encore des rencontres de travail avec eux?

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

5

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien entendu, il y a Pêche et Océans.

10

Du côté du ministère de la Faune aussi, ils s'intéressent à l'habitat du poisson.

De votre côté, de quelle façon vous regardez le projet de compensation pour l'habitat du poisson?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

15

Oui. Pour ce projet-là, c'est un peu particulier, parce que comme vous savez, là, on n'autorisera pas la partie des bassins puis tout ça en vertu de l'article 128 de notre Règlement, comme c'est le cas quand c'est un 22 dit plus régional, là. On a une exception, dans notre Règlement, quand 31 s'applique.

20

En tout cas, je ne veux pas rentrer trop dans les termes pour perdre les gens, là. Mais quand 31 s'applique, on est consultés via des avis, mais on donne notre avis quand même sur le projet de compensation éventuellement qui va être associé au volet qui est traité par le 31.

25

Puis évidemment, bien, un peu plus tard, il va peut-être y avoir des... il va sûrement y avoir des autorisations qui sont en lien... qui ne sont pas en lien avec le décret, avec le 31, mais plutôt avec des 22, qui sont donnés régionalement.

30

Puis évidemment, s'il y a destruction... il va y avoir destruction probable de lacs, bien, à ce moment-là, on peut demander des... on demande des compensations. Puis à ce moment-là, bien, on peut regarder la compensation du lac Jeannine comme étant une compensation qui pourrait... qui pourrait être suffisante pour compenser.

35

Mais on n'est pas rendus à cette étape-là. Puis effectivement, comme le fédéral, on pourrait en venir à la conclusion que ce n'est pas suffisant puis regarder d'autres pistes. Mais là, on est dans le « si » pas mal, puis dans le temps, on est plus tard un peu, là.

40

Mais présentement, le MPO nous contacte pour avoir quand même notre avis sur les projets de compensation.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'était une sous-question.

5 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

De quelle façon vous vous arrimez, parce que pour ne pas qu'on arrive... le fédéral dit : « Je veux ça là », puis vous dites...

M. SYLVAIN BOULIANNE :

15

Oui.

LE PRÉSIDENT :

20

... « Je veux ça ailleurs. »

M. SYLVAIN BOULIANNE :

25

Oui, mais les deux compensations peuvent être distinctes.

Si on n'est pas d'accord avec le fédéral, on peut demander quelque chose de distinct d'eux.

Évidemment, ce n'est pas...

30

LE PRÉSIDENT :

Ça entraînerait des coûts additionnels...

M. SYLVAIN BOULIANNE :

35

Oui, ça entraîne des coûts pour le promoteur, mais je veux dire, on n'est pas obligés d'être d'accord nécessairement avec les orientations du fédéral.

LE PRÉSIDENT :

40

C'est ça.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

5 Mais généralement, ça se fait quand même de façon...

LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Mais ça pourrait arriver qu'un dise : « Je veux X », puis vous, vous dites : « Je veux X plus 2 », hein?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

15 Oui, bien, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce serait plus ça...

20 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

C'est ça. On a des critères nous aussi, là, via nos lignes directrices, qui sont disponibles sur Internet.

25 Puis des fois, bien, on préfère, exemple, un projet qui va être plus local ou un projet qui va être plus en lien avec le site... t'sais, il y a différentes situations, là.

Mais dans ce cas-là, il y a un arrimage qui se fait, là, présentement.

30 **LE PRÉSIDENT :**

On sait qu'ArcelorMittal est propriétaire de certaines portions du terrain.

Dans le cas de l'habitat du poisson, je veux juste être sûr de bien comprendre, là.

35 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Il y a le Règlement sur les habitats fauniques. Pour l'habitat du poisson, il est défini dans les cours d'eau.

5

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui.

10

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas des propriétés privées, ça n'a pas...

15

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

20

... est-ce que ça a une influence ou pas...

M. SYLVAIN BOULIANNE :

25

Ça a une influence. L'article 128 puis les autorisations, normalement, quand c'est privé, on... il y a quand même une entente administrative avec l'Environnement, c'est-à-dire qu'eux émettent leurs 22, puis quand c'est privé, ils nous consultent. Donc, on produit un avis.

Tandis que quand c'est public, là, on émet une autorisation en vertu de 128.

30

Par contre, dans ce cas-là, il faut voir l'oeuf ou la poule, c'est-à-dire que là, présentement, c'est public, on va être consultés par le... bien, il y a une partie publique, là, je parle du bassin nord-est.

Parce que ça a été expliqué un petit peu hier, mais ce n'est peut-être pas clair, là. C'est que, ça, ça risque d'être autorisé plus tard via un 22. Une partie du moins, là, qui n'est pas couverte par le 31, là.

35

LE PRÉSIDENT :

Le bassin nord-ouest?

40

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui. Puis à ce moment-là, bien, on est consultés par le MERN en aval lorsqu'il y a cession du terrain. On en a parlé hier, là, de cet aspect-là.

5 Puis évidemment, bien, l'autorisation est en parallèle. Ça fait que donc, souvent, on considère que c'est du domaine public, donc on l'autorise.

10 Puis à partir du moment qu'on l'autorise, le MERN l'émet, ou en tout cas, en même temps... en tout cas, il y a un certain arrimage souvent qui se fait, là.

15 Évidemment, si on ne l'autorisait pas puis on disait que c'est inacceptable, le MERN n'émettrait pas les droits, probablement, là. T'sais, c'est... on essaie de se...

LE PRÉSIDENT :

15 Très bien.

20 Du côté de Pêche et Océans, on a mis Pêche et Océans comme contact écrit, on pourra leur envoyer une question complémentaire à savoir où ils en sont rendus avec les propositions du promoteur.

25 Donc, aussitôt qu'on aura une réponse de Pêche et Océans, on va la mettre en ligne.

30 Donc, ça va aller après les Fêtes, bien entendu, parce qu'on est à l'aube de Noël en ce moment, mais on va poser une question par écrit à Pêche et Océans.

M. ANDRÉ MICHEL :

30 Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

35 On va avoir l'heure juste, le plus large possible.

40 Ça vous va?

M. ANDRÉ MICHEL :

40 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

5 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Non. Merci.

LE PRÉSIDENT :

10 Ça va. Alors, je vous remercie.

Je vais maintenant appeler M. Pascal Michaud.

15

M. PASCAL MICHAUD

M. PASCAL MICHAUD :

20 Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

25 Bonjour.

M. PASCAL MICHAUD :

30 Suite à tout ce que j'entends, dans le fond, ce que je comprends, c'est que les principales préoccupations sont par rapport au risque de déversement ou de choses qui pourraient se rendre jusqu'à la rivière Moisie ou tout simplement toucher l'environnement, là, au total.

Je me demandais : c'est quoi le niveau de risque qu'une digue cède ou quoi que ce soit, là, puis qu'il y ait un déversement?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Couture.

40 On avait commencé à l'aborder tout à l'heure.

Je voulais arrêter sur l'aspect des digues. On peut continuer, faire un petit bout de chemin encore là-dessus.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Je pense que M. Michaud -- M. le Président a bien exprimé certaines interrogations face à ça. Je ne sais pas si M. Michaud était présent, là, lors des premières questions que le Président nous a adressées.

10

Je pense qu'effectivement, il y a... on perçoit très bien puis c'est... on le comprend très bien aussi qu'il y a une grosse préoccupation du côté des bris de digues.

15

On a le mandat, là, dans les prochaines heures, d'élaborer un peu là-dessus puis de vous revenir ce soir sur les probabilités reliées aux conséquences, et cetera, là, d'un éventuel bris de digues, là, même si on dit que les probabilité sont très faibles.

20

Donc, c'est un travail qu'on va faire dans pas plus tard que les prochaines heures puis vous revenir ce soir, là, sur des éléments de réponse à ce sujet-là, là.

M. PASCAL MICHAUD :

Suite à ça, mon questionnement était...

25

Excusez. Est-ce que je peux poursuivre, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Votre questionnement était?

30

M. PASCAL MICHAUD :

Mon questionnement était : est-ce qu'on a... on a déjà évalué probablement, là, des situations d'urgence ou quelque chose avec nos travailleurs, puis de là où je voulais en venir, c'est qu'on doit certainement avoir des travailleurs très expérimentés au niveau du bassin de résidus, là, j'ose espérer.

35

Ça fait que c'était plus vers là où je voulais m'en venir, là, t'sais. On a-tu déjà évalué...

LE PRÉSIDENT :

40

Un plan de mesures d'urgence?

M. PASCAL MICHAUD :

5 Oui, c'est ça, les mesures d'urgence, là, avec...

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

Oui, effectivement.

15 C'est sûr que la première préoccupation dans tout ça, effectivement, c'est le fait de protéger nos gens, nos employés, évidemment ; les employés susceptibles d'être à proximité également, si on parle de la route entre autres, la route 389, et l'intégralité le plus possible de nos infrastructures.

20 Si vous faites référence maintenant, monsieur Michaud, au plan de mesures d'urgence comme tel, évidemment, qui découlerait d'une défaillance, là, on peut... j'inviterais, en fait, là, notre collègue, là, Mme Desrosiers, Annie Desrosiers, à parler un peu de cet aspect-là dont elle est responsable.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien.

M. PASCAL MICHAUD :

30 Merci.

Mme ANNIE DESROSIERS :

35 Bien, en fait, Monsieur le Président, tout à l'heure, on a abordé un petit peu, là, l'aspect de la sécurité au niveau des barrages.

C'est sûr que le plan de mesures d'urgence actuel de l'organisation intègre des éléments de vulnérabilité au niveau de l'environnement et incluant l'aspect d'un bris de digues potentiel.

40 Donc, ça fait partie du plan de mesures d'urgence. C'est arrimé avec les éléments de vérifications et d'inspections quotidiennes au niveau de nos installations.

Par contre, c'est important de mentionner que l'organisation a... en fait, est dotée d'un plan de mesures d'urgence qui est bien défini, qui définit entre autres, de façon spécifique, les actions à poser en termes de réaction à une situation environnementale ou à un bris de digues comme celui-là.

5

Aussi, arrimé à ce plan de mesures d'urgence là, on a aussi un plan de gestion des crises qu'on appelle, en fait, qui, lui, est défini en fonction de critères de potentiel d'impact, ce qui nous permet de déployer des cellules d'action, des cellules de crise, de façon préventive, qui travaillent en parallèle avec le plan de mesures d'urgence pour s'assurer que l'organisation est déjà en action et de façon proactive à mettre les ressources humaines, matérielles sur le terrain pour prendre charge de ces situations-là.

10

Bien évidemment, M. Couture a mentionné les priorités autour de ça.

Donc, l'aspect de la protection de la vie humaine, c'est le premier élément qui vient en compte. Mais ensuite de ça, l'aspect environnemental et, en dernier lieu, l'aspect des infrastructures.

15

Donc, on a un plan qui est bien étoffé, qui est en complémentarité avec le plan de gestion de crise, et c'est aussi un plan qui est validé de façon annuelle.

20

Donc, on a des audits, mais aussi des mises en situation qui nous permettent de valider si nos réflexes et notre plan de mesures d'urgence et notre plan de gestion de crise convient et est efficace en fonction de différentes situations.

25

Et celle du parc à résidus ou des situations d'urgence au niveau du parc à résidus est vérifiée de façon annuelle, là, donc avec un processus d'audits et de post-mortem, on va dire ça comme ça, avec des actions supplémentaires à ajouter quand il y a des petits éléments à ajuster.

Donc, je ne sais pas si ça répond à la question de monsieur...

30

LE PRÉSIDENT :

Et le plan de mesures d'urgence porte sur différents aspects, dont l'environnement, la sécurité des travailleurs?

35

Mme ANNIE DESROSIERS :

Oui, tout à fait.

Bien, en fait, c'est basé sur 21 éléments de vulnérabilité de l'organisation, donc qui sont définis de façon très spécifique en fonction de différentes situations. Mais entre autres, le bris de digues en fait

40

partie intégrante.

LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Est-ce que vous voulez avoir de l'information complémentaire?

M. PASCAL MICHAUD :

10 Non, c'est parfait.

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Je vous remercie.

Je vais maintenant... ce que je vais faire, juste une précision, en début de soirée aussi, ce qu'on pourrait faire également, c'est que... on avait commencé à regarder ça, là, du côté du promoteur, on va aborder la question des... un peu du plan de restauration, mais c'est sûr qu'on le met en lien avec le projet tel que soumis, c'est sûr qu'il y a une relation aussi avec l'ensemble de l'installation minière, et les garanties financières.

20
25 Donc, ce soir, en début de séance, on pourra aborder ce sujet-là. Donc, juste pour vous le dire pour que vous puissiez vous préparer là-dessus.

Maintenant, je vais rappeler M. Daniel Girard à s'avancer.

M. DANIEL GIRARD

M. DANIEL GIRARD :

35 Rebonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

40 **M. DANIEL GIRARD :**

Dans l'étude d'impact, il est mentionné qu'il y aura parfois des dépassements au niveau des MES dans les effluents, par exemple, l'aluminium, le fer, l'azote ammoniacal, des nitrates, des nitrites.

5 Vous parlez aussi d'optimisation, là, vraiment d'optimiser, là, pour être capable de contrôler vos eaux rouges.

10 Mais c'est quoi exactement votre scénario, là, que vous avez en tête présentement pour être capable justement de diminuer les dépassements puis d'optimiser, O.K., au maximum, la gestion des eaux rouges?

Que, présentement, vous avez sur votre planche à dessin, là, sur vos...

LE PRÉSIDENT :

15 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

20 Bien, je pense qu'il y a quelques éléments qui ont été évoqués tantôt, là. Mme Sirois a parlé de l'aspect, là, de l'unité de traitement des eaux rouges.

Évidemment, tout ça est fonction aussi des exigences auxquelles on est soumis.

25 J'inviterais Julie, Mme Gravel, à... peut-être à commenter de façon additionnelle à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, si tu veux.

Mme JULIE GRAVEL :

30 D'accord.

35 Disons que dans notre... dans la demande de CA qu'on a déposée, donc le CA qu'on a obtenu en mai dernier, il y a tout un réseau de fossés de collecte des eaux de ruissellement qui est en construction afin de ceinturer les opérations, les haldes, et même, finalement, récupérer les eaux de ruissellement qui pouvaient, finalement, arriver en aval de notre point de contrôle HS-1.

D'ailleurs, il y a des travaux qui ont été faits cet été afin de permettre... de dévier l'effluent HS-1 pour permettre la construction d'un fossé pour collecter ces eaux-là.

40 Donc, il y a un programme avec un plan de construction de prolongement de fossés qui est

justement un ouvrage qui est là pour permettre de capter toute eau de ruissellement qui vient du secteur des haldes.

Ça fait que ça, c'est la partie... une des interventions qui est en cours, qui est déjà commencée.

Puis comme on disait, le... toutes les eaux qui proviennent du parc à résidus et qui passent à travers nos bassins doivent... bien, sauf le bassin Hesse Sud, le transfert de l'eau d'un bassin à l'autre doit passer par l'unité de traitement des eaux rouges, qui est l'unité qu'on parlait tout à l'heure, qui doit être bonifiée.

Donc, c'est les principaux ouvrages qui nous permettent de mieux capter, contrôler et gérer nos eaux.

M. DANIEL GIRARD :

Mais c'est ça que je veux savoir : votre bonification de votre ouvrage pour capter, là, c'est quoi exactement que vous envisagez, là? C'est...

Mme JULIE GRAVEL :

C'est la création de bassins avec des unités de traitement qui vont pouvoir permettre d'avoir une qualité qui respecte les normes à l'effluent.

Les fossés qui seront aménagés aux haldes vont créer un nouvel effluent, mais là on est vraiment dans la partie aval, dans la partie du lac Webb, si on veut. Il y a un nouvel effluent qui va être créé, et il va y avoir une unité de traitement pour ce secteur-là aussi.

Donc, c'est... en anglais, on dit *collect and treat*, mais c'est ça, c'est des fossés de collecte et traitement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce qu'on comprend de l'explication, donc il y a de l'eau qui circule à travers, à l'intérieur des digues, là, lors de...

Mme JULIE GRAVEL :

Non, on ne parle pas des digues, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Non? Parce que vous dites en aval des digues.

5 **Mme JULIE GRAVEL :**

Bien, même pas.

LE PRÉSIDENT :

10

O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

15

Il y a le parc à résidus qui est dans le secteur nord du site ; ensuite, il y a notre concentrateur ; ensuite, au sud de ça, il y a la mine, et tous les stériles qui sont extraits de la mine sont déposés dans la partie plus au sud.

LE PRÉSIDENT :

20

O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

25

Donc, c'est le secteur des haldes.

LE PRÉSIDENT :

30

Ça concerne les stériles?

Mme JULIE GRAVEL :

C'est vraiment...

35

LE PRÉSIDENT :

O.K.

40

Mme JULIE GRAVEL :

C'est ça, on est dans la partie de la mine et des haldes qu'il y a des fossés qu'on va aménager.

Parce qu'au niveau du parc à résidus, les eaux sont collectées vers le bassin Hesse Centre et elles passent déjà à travers une unité de traitement. Ça fait que...

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est autour du trou de la mine.

10

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Donc, notamment au sud. Donc, vous êtes en train d'aménager des fossés...

Mme JULIE GRAVEL :

20

De collecte.

LE PRÉSIDENT :

... de perception des eaux...

25

Mme JULIE GRAVEL :

C'est ça.

30

LE PRÉSIDENT :

... de ruissellement...

Mme JULIE GRAVEL :

35

C'est ça. Dans le...

LE PRÉSIDENT :

40

... qui proviennent des stériles? O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

5 C'est ça. Dans le CA qui a été délivré, on montre l'empreinte finale de nos haldes jusque... pour le plan minier 2045.

10 Donc, à la limite de ça, là il y a l'aménagement d'un fossé de collecte, et les eaux sont collectées vers des... bien, en fait, il y a plusieurs séries de bassins, mais il y a aussi une unité de traitement qui est prévue à la sortie de ça pour un nouvel effluent.

LE PRÉSIDENT :

15 Donc, les eaux sont collectées, vous dites, dans des bassins et repompées plus en amont?

C'est ça?

Mme JULIE GRAVEL :

20 Non.

LE PRÉSIDENT :

Non?

Mme JULIE GRAVEL :

25 Non, on ne les remonte pas, eux autres.

LE PRÉSIDENT :

30 Vous les traitez? O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

35 Elles, elles vont être...

LE PRÉSIDENT :

40 O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

... rejetées vers le lac Webb.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait qu'elles vont être traitées. O.K.

Donc, vous anticipez une amélioration au sujet... bon, vous l'avez mentionné...

10

Mme JULIE GRAVEL :

Bien, présentement, c'est...

15 **LE PRÉSIDENT :**

... les matières en suspension, l'aluminium, le fer. Ça indiquait qu'il y avait des dépassements du critère de toxicité chronique ou même de toxicité aiguë parfois, là.

20

C'est ce qu'on voyait dans le document, l'étude d'impact...

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

... le rapport principal, PR3.1, aux pages 4-56, 7-95 à 703. Le promoteur mentionnait ces problèmes-là.

30

C'est la même... à peu près la même référence que vous venez de donner.

Mme JULIE GRAVEL :

Mais 4-56...

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend, ils sont en train de travailler là-dessus pour tenter d'améliorer la situation.

40

M. DANIEL GIRARD :

5 Donc, ça m'amène à ma deuxième question : compte tenu que les juvéniles... -- les juvéniles, pour ceux qui ne le savent pas, c'est les petits poissons qui sont en anguillère dans la rivière Moisie -- passent en moyenne 3.5 ans avant de devenir saumoneaux, dans leur habitat, après la fraie.

10 Est-ce qu'il est possible que les particules en suspension ou les organismes affectés par celles-ci puissent être absorbés par les alevins et les tacons?

15 Parce qu'il va y en avoir des particules qui vont arriver dans la rivière Moisie.

20 On le sait, elles ne seront pas toutes... ça ne sera pas tout filtré numéro un puis il va peut-être y en avoir des fois que c'est des organismes qui étaient vivants, qui sont devenus morts.

25 Est-ce que c'est possible? Est-ce que vous avez regardé cet... et c'est pour ça, ma question précédemment, qu'une usine peut-être... une usine ou un système de filtration supplémentaire, ce serait peut-être une protection adéquate.

30 **LE PRÉSIDENT :**

 On va poser la question à M. Couture.

35 Je me souviens, là, à quelque part, on voyait, pour les matières en suspension, il y avait une norme de rejet à 15 milligrammes par litre que je me souviens.

 Donc, comment vous allez vous assurer de respecter cette norme-là?

40 Donc, vers l'effluent qui se dirige vers la rivière aux Pékans, hein, c'est ça qu'on comprend?

M. DANIEL GIRARD :

 Oui.

45 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Couture.

50 **M. GILLES COUTURE :**

J'ai M. Poulin qui est biologiste à côté de moi, mais je vais quand même faire quelques commentaires à ce niveau-là, puis si Jean-François est à l'aise de compléter...

5 La question de M. Girard à savoir, à la fin, si c'est possible, je pense que... je ne pense pas que personne peut dire que ce soit impossible, là. Parce que la réalité, c'est qu'il y a des matières en suspension dans nos effluents, puis bon, la possibilité existe.

10 Maintenant, je pense qu'il y a quand même des atouts, là, on parlait de classification du matériel de minerai de fer qui est quand même... nous, notre problème, souvent, c'est les volumes considérables qu'on a à manutentionner.

On est dans des millions de tonnes de minerai. On est dans des millions de litres d'eau. Donc, les quantités sont quand même importantes.

15 Par contre, quand on parle de pH, on est généralement proche du pH neutre.

20 Les études auxquelles j'ai déjà eu accès concernant le saumon, -- puis je pense que M. Girard a probablement lu des études semblables, sinon les mêmes, parce qu'on a partagé beaucoup de connaissances dans les mêmes organismes -- c'est qu'il y a aussi une question de métaux, mais de métaux en solution.

Si le pH est relativement acide, on a plus de chances de retrouver des métaux en solution qui sont... selon le terme, je pense, bioabsorbables.

25 Donc, à ce moment-là, on a quand même certains avantages avec la nature de nos effluents qui font que c'est moins... moins toxique, en principe, avec un pH proche du 7, là, pour les organismes tels que les poissons juvéniles, que ce soit saumons ou autres.

30 Donc, je dirais que l'autre chose, l'autre élément là-dedans, je pense que ce que Mme Sirois et Mme Gravel ont expliqué, c'est que par rapport à une période de référence, les actions qu'on prend actuellement vont dans le sens -- puis M. le Président l'a souligné -- d'une amélioration continue qu'on vise à faire.

35 Donc, si on y va avec un cas de base qui était il y a X années puis qu'on continue de s'améliorer, selon moi, ça va être de plus en plus difficile de créer un... de faire un lien cause à effet entre ce qui est rejeté dans la rivière aux Pékans et éventuellement la Moisie puis le saumon.

40 Je pense que les études que j'ai vues à cet effet-là de M. Schooner ou autre, à l'époque, la rivière... la qualité de l'eau de la rivière Moisie est, selon... à mon sens, à moins que ça l'ait changé, jugée excellente, selon les dernières études du ministère de l'Environnement.

Puis si on fait juste améliorer nos effluents, ça va être encore mieux.

5 Donc, c'est ce que j'offrirais comme commentaires à ce moment-ci, monsieur Girard, ou Monsieur le Président, pour la question de M. Girard.

LE PRÉSIDENT :

10 Très bien.

Je vais aller... je vais retourner du côté de Mme Gagnon du Ministère.

15 Tout à l'heure, on avait les tableaux des nouveaux objectifs de rejet. Les matières en suspension, est-ce que ça fait partie des OER ou ce n'est pas normé?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, effectivement.

20 Elles avaient été calculées et il me semble que le chiffre était « 7 ».

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Très bien.

Donc, on sait qu'il y a des suivis sur les matières en suspension qui sont prévus à ce stade-ci, c'est ce qu'on peut dire.

30 Mais quels sont les risques réels pour les juvéniles saumons d'un objectif de 15 milligrammes par litre? Si vous avez des informations, vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

M. DANIEL GIRARD :

35 Oui. J'ai les informations que j'ai besoin puis je vais effectivement pouvoir le mettre dans mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien.

M. GILLES COUTURE :

M. Poulin pourrait peut-être ajouter un petit commentaire, si vous permettez.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y, monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

10

Oui, juste rapidement, en terminant sur le sujet.

15 On a passé un peu vite tantôt, là, sur l'ensemble des paramètres normés, mais je pense que c'est bien de rappeler qu'il y a des tests aussi de toxicité qui sont faits directement avec l'eau prélevée à l'effluent sur des espèces de poisson, je crois que c'est la... de mémoire, la truite arc-en-ciel.

Puis après ça, il y a aussi, en fonction des diverses réglementations, des algues et autres micro-organismes.

20

Et dans le cadre du suivi réglementaire de l'effluent au niveau fédéral, il y a aussi des études qui permettent de suivre le lac Webb comparativement à une zone de référence sur l'ensemble des paramètres biologiques puis le milieu du sport là-dedans. Donc, on parle notamment des espèces de poisson, mais aussi des invertébrés benthiques qu'on trouve là-dedans.

25

Donc, il y a déjà des mécanismes qui existent, qui sont mis en place depuis le début des réglementations en vigueur au fédéral, notamment en 2002, pour évaluer l'effet de la mine sur le milieu biologique à très proximité de la mine.

M. DANIEL GIRARD :

30

Est-ce que je comprends bien que vous êtes en train de me dire que le lac Webb est comparé à un autre lac de même dimension, de même superficie, de même calibre, puis que vous faites des comparaisons pour voir si le niveau de toxicité est semblable ou identique?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35

Oui, en effet.

40 La réglementation requiert d'avoir une zone de référence qui se compare en termes de grandeur de lacs, de types de substrats.

Puis ce qui est évalué, entre autres, ça peut être en fonction des divers sites, là. C'est adapté à chacun des sites, à chacune des mines, puis ça peut être évalué, par exemple, sur la croissance, sur la productivité des espèces et d'autres paramètres de ce genre-là.

5

M. DANIEL GIRARD :

Pour avoir ces données-là, c'est disponible où?

10

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

C'est déposé au fédéral via le suivi réglementaire de... sur les effluents des mines de métaux, donc, qui sont... ce sont à eux que c'est déposé. Oui.

15

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous le titre exact, là? C'est sur les effluents des mines, mais si vous êtes capable de nous donner la référence exacte pour faciliter la recherche.

20

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui. Donc, c'est les études sur le suivi des effets environnementaux, ce qu'on appelle l'acronyme ESEE.

25

LE PRÉSIDENT :

O.K. L'acronyme ESEE?

30

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, exactement, ESEE.

35

LE PRÉSIDENT :

ESEE. D'accord.

40

M. DANIEL GIRARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

5

M. HENRI JACOB (À DISTANCE)

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

10

Oui, nous avons une question de Henri Jacob de Action boréale :

« Avez-vous identifié des milieux humides autres qu'au lac Jeannine dans le cadre de... enfin, qui pourraient être restaurés ou aménagés en compensation des milieux humides qui risquent d'être détruits au cours de vos... pendant vos activités liées à ce projet-là?

15

Si vous les avez identifiés, quels sont ces milieux que vous avez identifiés?

Ce serait bien de le partager avec moi. »

20

M. GILLES COUTURE :

D'autres milieux humides que ceux dont on a parlé hier autour du projet de lac Jeannine, vous demandez?

25

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Oui, exactement.

30

Si vous en avez identifié d'autres, lesquels qui pourront, aussi bien en superficie et en valeur, en valeur écologique, équivaloir à ce que vous allez détruire pendant les activités liées à ce projet-là.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35

Oui, effectivement.

Il y a eu, dans les réponses aux questions et commentaires des ministères, une bonification au niveau des projets de compensation des milieux humides.

40

Entre autres, on note des projets directement au Mont-Wright.

Vous savez, la création des digues va nécessiter l'utilisation de bancs d'emprunt à proximité.

5 Puis ce qui est évalué présentement, de manière conceptuelle, c'est... à la fin de l'exploitation de ces bancs d'emprunt-là, qui doivent eux aussi être restaurés de toute façon, c'est d'utiliser la possibilité de les remettre en partie en eau, soit avec le niveau de la nappe phréatique tel qu'il sera, ou en fonction des divers écoulements de surface qu'il pourrait y avoir à proximité pour recréer les milieux humides dans ces secteurs-là.

10 Donc, c'est un élément qui a été présenté. Vous comprendrez qu'il est de manière conceptuelle à l'heure actuelle, car on va avoir réellement la finalité à la fin de l'exploitation du banc d'emprunt puis les plans pourront être raffinés pour développer un concept plus précis de la réalité.

15 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

O.K. Donc, ça veut dire que si on prend, en termes de superficie et en termes de valeur écologique qu'on aurait perdues dans les autres milieux humides, on va aboutir à quelque chose qui va être équivalent, c'est ça, en dehors de ce qui se passe ou qui va se passer au lac Jeannine?

20 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Bien, oui. Bien, tout ça est amalgamé ensemble, là. Le projet du lac Jeannine dans son ensemble, le gain qui se fait sur l'écosystème en entier.

25 C'est peut-être un élément qu'on a passé rapidement, mais pourquoi on fait de la végétalisation sur le parc à résidus au lac Jeannine et de l'enrochement, c'est pour éviter toute remise en suspension des résidus dans le secteur qui descendent dans le cours d'eau actuellement.

30 Donc, il y a des mesures directes qui vont être mises de l'avant : création de marais, de marécages. Il y a des effets aussi indirects de par l'amélioration de la qualité de l'eau au lac Jeannine qui va se répercuter sur l'ensemble de l'écosystème, là.

C'est un cours d'eau qui fait à peu près 20 kilomètres de long jusqu'au réservoir Manicouagan.

35 Puis ensuite de ça, on ajoute les éléments au Mont-Wright, dans les bancs d'emprunt.

M. GILLES COUTURE :

40 Si je peux me permettre, en complément : ce n'est pas nécessairement pour ajouter des surfaces, mais cet automne, il y a des gens qui sont allés visiter le site du lac Jeannine, dont notamment

des gens associés à une... un professeur de l'Université Laval qui s'appelle Line Rochefort, qui est spécialisée dans le domaine des aménagements de milieux humides.

5 Donc, on... sans annoncer quoi que ce soit, parce que c'était une visite exploratoire, dans un premier temps, mais on regarde aussi pour ajouter un élément, là, soit acquisition de connaissances ou développement de nouvelles techniques à ce niveau-là.

10 Donc, on s'inscrit, comme dans d'autres domaines, dans la foulée d'essayer d'améliorer les connaissances dans un milieu altéré minier tel que celui qu'on a au lac Jeannine, puis si on peut faire progresser les connaissances de ce côté-là, on va aussi essayer possiblement d'intégrer ça dans le projet, là.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

15 Merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Tout à l'heure, on avait mentionné le plan de mesures d'urgence. J'ai oublié de demander : à l'intérieur du plan de mesures d'urgence, c'est spécifié qu'en cas de déversement dans le milieu naturel, autrement dit, notamment au chapitre de la qualité de l'eau, il faut se référer -- vous dites ça -- au PR3.5, dans l'annexe P, se référer au plan d'intervention de l'environnement.

25 Ce plan-là, est-ce que c'est possible que vous nous le déposiez?

30 J'imagine que c'est l'ensemble des mesures d'intervention que vous avez, là. Je ne sais pas de quoi ça a l'air, mais...

M. GILLES COUTURE :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Je vous remercie pour ça.

 Je vais maintenant appeler M. Éric Cyr.

M. ÉRIC CYR

M. ÉRIC CYR :

5 Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

10 Bonjour, monsieur Cyr.

M. ÉRIC CYR :

15 Moi, c'est juste... j'aimerais ça obtenir plus de précisions concernant la compensation de l'habitat du poisson. Je ne sais pas si c'est le terme approprié, là.

J'avais lu dans un document, mais c'était écrit au conditionnel, qu'une relocalisation de poissons était envisagée.

20 Donc, je sais qu'il y a un autre site minier, là, où il y avait eu des Autochtones et des Inuits d'impliqués pour la capture des poissons à l'aide de filets pour leur déplacement dans un nouvel habitat.

Moi, j'aimerais savoir, là, si une relocalisation est envisagée, si une majorité de poissons vont être relocalisés puis quels moyens vous allez utiliser pour ça.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord... on va essayer de répondre à votre question. Mais tout d'abord, le plan de compensation va porter sur des espèces... c'est l'habitat du poisson, mais lié à des espèces en particulier.

30 Donc, ce serait quelles espèces, nous confirmer quelles espèces, et après ça, si vous pouvez répondre à la question de M. Cyr.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35 Oui. De prime abord, le plan de compensation du lac Jeannine, au niveau de l'habitat du poisson, va viser essentiellement l'omble de fontaine, là, la truite mouchetée.

LE PRÉSIDENT :

40

Et en rapport avec la question de M. Cyr.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

5 Oui. Actuellement, dans le cadre des divers échanges qu'il y a eu avec les ministères, tant au provincial qu'au fédéral, il n'a pas été question de capturer les poissons des lacs qui seront impactés par les bassins pour les relocaliser ailleurs.

10 Par contre, dans le cadre du projet du lac Jeannine, il va y avoir la création d'un grand plan d'eau, 70 hectares, puis dans... au moment où ça va se réaliser, on parle de peut-être un horizon autour de 2023.

15 Et il va y avoir de la capture vivante de spécimens à proximité, dans le même bassin versant, pour les relocaliser dans le lac pour permettre l'établissement d'une population, là, stable un peu plus rapidement.

M. ÉRIC CYR :

20 Mais ça, la capture, c'est plus dans le secteur, vous voulez... dans le secteur du lac Jeannine?

Vous voulez ensemençer ou quoi?

LE PRÉSIDENT :

25 Ce serait ça.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

30 Oui, ça va s'apparenter à un ensemençement. Sauf que ça ne sera pas des spécimens de pisciculture, ça va être des individus, là, qui vivent déjà dans... indigènes, là, qui vivent déjà dans les lacs puis sans altérer, là, la génétique du secteur, du bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, sur le même...

M. ÉRIC CYR :

40 Puis les...

LE PRÉSIDENT :

5 Excusez-moi. Sur le même bassin versant, autrement dit, et donc des lacs qui sont coaccessibles par la même... les mêmes...

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

10 Exactement, notamment le lac Jeannine lui-même.

M. ÉRIC CYR :

15 Puis ceux des bassins que vous allez affecter, vous ne pouvez pas envisager comme une capture de poissons, une relocalisation, ce serait compliqué, avec des filets ou...?

Ça s'est déjà fait dans d'autres mines.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

20 Oui, ça s'est déjà fait.

Il faut savoir que c'était de la capture mortelle qui a été réalisée dans ces cas-là. Donc, en bout de ligne, ce n'était pas de la capture vivante pour relocalisation dans d'autres plans d'eau.

25 Donc, c'était de la capture mortelle pour vider les lacs. C'est quelque chose qui est excessivement compliqué, très énergivore, qui n'est pas non plus sans conséquences environnementales.

30 Ça va nécessiter souvent le pompage des plans d'eau pour abaisser leur niveau, parce qu'en tout dernier, là, il reste de moins en moins de poissons au fur et à mesure que les efforts sont faits.

Et puis, l'autre élément aussi, c'est qu'il suffit de quelques spécimens ou une interconnexion qui se refait par après pour que, très rapidement, les lacs soient repeuplés.

35 Donc, ce n'est pas une avenue qu'on a considérée viable, parce que quand on regarde aussi le bilan global environnemental de cette activité-là, en bout de ligne, là, c'est la mortalité des poissons, là, dans le cas de la capture, là, qui est...

M. ÉRIC CYR :

40 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

5

Du côté... on m'informe que du côté du MDDELCC, on avait mentionné tout à l'heure des données d'Ouranos, du consortium Ouranos éventuellement pour la région de Fermont. On aurait un complément d'informations.

10

Donc, madame Gagnon ou madame Ablain, hein, c'est ça?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui. Merci, Monsieur le Président.

15

On a reçu l'information comme quoi Ouranos a fait une synthèse, une évaluation à grande échelle, mais pour l'ensemble du Québec.

20

Donc, il y a peut-être des analyses qui ont été faites pour Fermont, mais là il faudrait aller vérifier directement auprès d'Ouranos, puis ça peut être fait des fois de façon spécifique pour des projets.

Mais sinon, ils ont fait une synthèse, là, pour le Québec au complet.

25

Ça fait qu'on a... le document, on pourrait... on a le lien Internet, dans le fond, si ça intéresse la Commission. Mais on n'a pas de résultats précis, là, c'est des cartes du Québec avec des évaluations.

LE PRÉSIDENT :

30

Parce que j'ai déjà vu... c'était assez macro, mais ça fait plusieurs années. Est-ce qu'on a raffiné depuis ce temps les prévisions, notamment en termes de quantités de précipitations dans le Centre-du-Québec, là, dans le Nord?

Mme MAUD ABLAIN :

35

Je pense qu'il faudrait aller vérifier vraiment directement auprès d'Ouranos.

LE PRÉSIDENT :

40

C'est ça. Mais ça fait plusieurs années que j'avais vu ça, là. C'était assez macro, mais ça date de 10 ans. Donc, il y a peut-être des travaux qui ont été faits.

Oui, Georges.

5

M. MARC FAFARD (À DISTANCE)

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

10

Pour ArcelorMittal, il y a M. Fafard qui souhaite connaître le débit des effluents de votre projet ainsi que la portion des eaux qui va s'infiltrer sous les digues, les bassins et les parcs.

Et puis, il demande si vous avez réalisé un bilan de l'eau dans le cadre de l'étude d'impact. Si c'est le cas, il faudrait préciser la référence, ou si elle est disponible, bien, de le rendre accessible.

15

M. GILLES COUTURE :

Donc, si j'ai bien compris, un bilan d'eau autour de quels éléments précisément encore une fois, s'il vous plaît?

20

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Bien, d'abord, le débit des effluents dans son ensemble ; et ensuite, maintenant, la portion des eaux qui va s'infiltrer sous les digues, sous les bassins et puis les parcs, dans les bassins et les parcs.

25

C'est bon? Donc, si le bilan existe, c'est de donner accès à cela ou de fournir la référence.

M. GILLES COUTURE :

30

On a fourni une partie de cette information-là déjà, je pense.

Il faudrait peut-être voir, là, qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il faut donner de plus pour être bien clair.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

35

Donc, l'information, si elle est déjà disponible, c'est de lui préciser la référence pour que, lui, il puisse y avoir accès.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

40

Oui. Bien, si on regarde la capsule qui a été présentée tout à l'heure au niveau des débits projetés et actuels, on a là-dedans la première des colonnes qui présente les débits à HS-1 en conditions actuelles et projetées.

5 Donc, on a, en mètres cubes seconde, par mois et aussi annuel le débit moyen.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Et ce document est déjà déposé, c'est ce que vous nous avez dit tantôt?

10

LE PRÉSIDENT :

Ça va être déposé.

15

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui.

20

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Ça va être déposé. Donc, M. Fafard qui... c'est bien ça? Oui, M. Fafard, qui est en train de nous suivre, je pense qu'il va...

25

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Il va pouvoir avoir accès à ça de manière plus rapide probablement que dans tous les documents de l'étude d'impact.

30

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35

Puis la seconde partie de la question était par rapport à l'infiltration sous les digues et les bassins?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40

C'est ça, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

5 Oui. Donc, il y a eu une modélisation hydrogéologique qui a été réalisée dans le cadre du projet pour voir sous les digues, sous les bassins, quels étaient les taux d'infiltration.

10 Puis le comparatif est par rapport à la Directive 019, où il y a un niveau... un débit d'infiltration qui doit être respecté ; et si ce débit n'est pas respecté, bien, il y a des mesures qui doivent être prises en charge pour protéger les nappes phréatiques.

15 Dans le cadre du projet ici, les concepts et les digues, les concepts des bassins et des digues respectaient les infiltrations, selon les normes.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Avez-vous des éléments à rajouter?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

25 Merci.

LE PRÉSIDENT :

30 J'en profiterais, une question... s'il y a d'autres questions de participants avant d'appeler M. Girard.

35 Ça revient à quelques reprises du côté des participants à distance, là, la question de... l'option de sécher les résidus avant de les éliminer dans le... dans les aires, là, de... à résidus.

40 La question, c'est : pourquoi l'option de sécher ou d'extraire l'eau des résidus n'a pas été retenue?

45 Donc, je sais que vous avez fait une description dans des... notamment dans des réponses aux questions du Ministère, mais si vous pouvez refaire une synthèse pour le bénéfice des participants à distance.

M. GILLES COUTURE :

50 J'imagine qu'en bon français, on parle du *dry stacking*, là, qui est une technique parfois utilisée.

LE PRÉSIDENT :

5 C'est ça, il y avait la question de l'assèchement ; après ça, vous aviez regardé l'hypothèse d'envoyer les résidus par convoyeur, là, sur un certain nombre de kilomètres.

Ça n'avait pas été retenu.

M. GILLES COUTURE :

10 Il y a eu, je pense, quelques travaux de faits à cet effet-là, là.

On va vous en parler.

LE PRÉSIDENT :

15 Allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

20 Oui, si je peux résumer l'essentiel des travaux puis au besoin, mon collègue, M. Thériault, pourra bonifier pour les aspects techniques.

25 Dans le cadre de l'évaluation des variantes qui a été réalisée, effectivement, il y avait une variante qui s'intitule la numéro 6, qui consistait à asséchage et empilement de résidus miniers.

Celle-ci a été... n'a pas été analysée de façon plus approfondie après les premières études, malgré le fait qu'il y a eu de l'ingénierie de réalisée pour ça, pour valider la faisabilité du concept.

30 Puis dans les éléments particuliers qui défavorisaient, c'est que même s'il y a un assèchement, il y a quand même de l'humidité qui est associée à ce parc séché-là.

35 En conditions hivernales, il y avait des problématiques au niveau d'un potentiel de création de lentilles de glace à l'intérieur des paliers d'empilage des résidus, qui auraient pu causer des affouillements lors de la fonte ou prendre beaucoup de temps à fondre et générer des affaissements.

Ça nécessitait aussi beaucoup de manutention et de déplacement au niveau du convoyeur pour acheminer le tout.

40 On en a parlé précédemment. On parle quand même de volumes annuels assez importants, là, de l'ordre de... pour faire un chiffre rond, 50 millions de tonnes de résidus par année.

5 Puis on est dans un secteur nordique aux conditions climatiques difficiles. Donc, il y a... il peut y avoir des problématiques aussi au niveau de l'opération du convoyeur, du gel du matériel sur les courroies du convoyeur, de l'usure qui aurait nécessité probablement un deuxième système de convoyeur pour pallier aux pertes d'opérabilité du premier convoyeur.

Puis ça aurait pu mener également, là, il y a un calcul qui a été fait, là, au niveau du... en fonction de systèmes comparables, c'est quoi le taux d'utilisation qui est faisable de ce type de convoyeur-là.

10 Et ça a été ramené en fonction de... lorsque le convoyeur ne peut pas acheminer les résidus séchés vers le parc, ça veut dire que le concentrateur doit arrêter ses opérations et ça engendrait aussi, là, des... différents problèmes, effectivement, au niveau... bien, ça fait baisser la quantité de production qui peut être faite dans le courant d'une année, mais il y a aussi toutes sortes de problématiques associées aux arrêts puis aux redémarrages, là, au concentrateur.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, pour bien comprendre la question, de préassécher les résidus avant de les acheminer dans les parcs à résidus, par rapport à la situation actuelle, ce que vous prévoyez faire, c'est un transport hydraulique que vous faites actuellement?

20 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Exactement.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le bénéfice fondamental entre les deux, c'est quoi?

30 Parce qu'au niveau tonnage brut de résidus, en poids sec, ce serait le même. Donc, ça veut dire que c'est moins d'eau qui arrive dans les bassins.

C'est quoi l'avantage fondamental, à ce moment-là, par rapport... entre les deux solutions? Moins d'eau qui...

35 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Bien, effectivement. Il y a une gestion... il y a moins d'eau. C'est aussi associé avec... si ma mémoire est bonne, avec un compactage du matériel.

40

M. SERGE THÉRIAULT :

5 Le système de *dry stacking*, il serait installé aux parcs à résidus. Donc, il y aurait autant d'eau pour apporter les résidus aux parcs à résidus. Ça nécessiterait autant d'eau. Donc, l'eau serait séparée des résidus aux parcs et les résidus asséchés seraient empilés aux parcs à résidus.

On utilise déjà... notre méthode de déposition des résidus et des... s'apparente presque à une déposition en... du *dry stacking*, là. On est à 50 % solide.

10 Cette technique-là s'utilise beaucoup dans des cas où les... la concentration en solide est beaucoup plus faible que ça.

Donc, l'avantage serait déjà moins intéressant, étant donné qu'on est déjà dans une concentration en solide élevée.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Puis j'ajouterais, si vous permettez...

LE PRÉSIDENT :

20 Ce que je comprends, c'est parce que ça... peu importe les deux façons de faire, le bassin B+, ce serait le même, étant donné que les surfaces de ruissellement à contenir, ça ne change pas?

M. SERGE THÉRIAULT :

Ça ne change rien à...

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, le bassin B+, ça ne change pas la taille du projet, de ce que je comprends, là.

Est-ce que ma compréhension est bonne?

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et après ça, pour... à long terme, pour le bassin nord-ouest ; à long terme, ça ne changerait rien non plus?

5 La quantité brute de résidus à mettre serait la même. La différence, c'est qu'à court terme, il y aurait eu moins d'eau, moins de... donc moins de dégorgement d'eau par compaction. Là, vous me dites, s'ils sont plus compactés dès le départ.

10 Mais à long terme, ça ne changera rien non plus dans la taille... ça ne changerait rien dans la taille du bassin nord-ouest, c'est ce que je comprends?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

15 La solution *dry stacking* permettait de combler l'ensemble du stockage jusqu'à 2045 à l'intérieur... bien, dans... sans avoir recours au parc nord-ouest.

Le désavantage...

LE PRÉSIDENT :

20 Ça, c'est l'avantage...

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

25 Le désavantage principal qu'il y avait par rapport à la solution actuelle, qui est un peu une mitoyenne, là, si on prend la déposition mixte actuelle...

LE PRÉSIDENT :

30 O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35 ... versus le mode de ségrégation vers lequel on souhaite s'en aller. Le désavantage principal était qu'on doit monter beaucoup en altitude.

Actuellement, il y a un plateau qui est autour de 725 mètres d'altitude par rapport au niveau de la mer, puis les gens pourraient le voir...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

5 À la sortie, dans les cartes, là, on monte autour de 790 mètres.

Donc, on parle d'un parc beaucoup plus en altitude sur lequel il y a énormément de manipulations, parce qu'on empile les couches une par-dessus l'autre, c'est-à-dire que c'est très difficile aussi de revégétaliser en temps... on n'a pas de surfaces qui sont terminées.

10

LE PRÉSIDENT :

O.K.

15 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

On est toujours en train de retravailler dans les mêmes aires, puis on se trouve à avoir un parc où on a des fines et des grossières asséchées ensemble.

20

Donc, au niveau poussières, on a comme un « cocktail », si je peux m'exprimer ainsi, là, d'une série de facteurs qui pourraient mener vers une augmentation de poussières.

LE PRÉSIDENT :

25

Donc, ça aurait eu des avantages. Ça réduit les surfaces, ça réduit quelque peu le bassin B+ ; par contre, ça ferait la halde plus haute.

Donc, par exemple, tantôt il y avait une préoccupation sur les poussières, ça veut dire, si c'est plus haut, c'est plus exposé au vent.

30

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui.

35

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça peut soulever aussi ce genre de problèmes?

40

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 D'autres problèmes.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

10 Oui, puis il y avait un avis aussi...

LE PRÉSIDENT :

Sans parler de l'impact visuel.

15 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

... il y avait un avis aussi au niveau technique, au niveau de l'opérabilité puis la stabilité de... avec des volumes tels dans le temps, là. Oui.

20 **LE PRÉSIDENT :**

J'irais du côté du MERN.

25 Donc, là, ici, on est quand même dans le Moyen-Nord québécois. À l'échelle québécoise ou canadienne, est-ce qu'il y a d'autres grandes minières qui procèdent avec des techniques de préassèchement du minerai, qui font du convoyage?

Est-ce que, à votre connaissance, ce principe-là existe ailleurs dans le Grand-Nord canadien ou québécois?

30

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

À ma connaissance, avec des volumes tels, non.

35 Je sais que... je crois que la mine Raglan opère un genre de processus semblable, c'est-à-dire des résidus filtrés. Et ensuite, ce n'est pas des convoyeurs, mais c'est camionné.

Mais je n'ai pas d'autres exemples en tête, là, où c'est fait, là, et pas dans des volumes pareils non plus, là.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, la question des distances, parce que je réfère toujours à un avis, là, dans les PR6, là, à un moment donné, il y avait... le MDDELCC avait dit : « Bon, ça aurait été une avenue intéressante à explorer davantage. »

 On sait qu'au PR5.1.1, par après, le promoteur a fait des réponses complémentaires.

10 Mais encore là, c'est ça, c'est toujours la question : est-ce que c'est une technologie qui est prouvée pour des situations comme ça dans... où il y a beaucoup de gel?

 C'est la question qu'on se pose.

15 Est-ce que c'est une technologie qui est faisable à implanter?

 Donc, souvent, la meilleure façon de le savoir, c'est est-ce que ça a été fait ailleurs.

 Madame Gagnon.

20 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

 Je peux peut-être amener un complément de réponse.

25 Bien, c'est ça, il y a Raglan, effectivement, qui fonctionne un peu de la même chose, là, assécher à peu près à 85 %, là.

 Il y a Éléonore, qui est un autre exemple que ça marche, puis on parle de quantités d'environ 5 000 tonnes par jour. Mais effectivement, c'est camionné, ce n'est pas convoyé.

30 Par contre, c'est ça, c'est que ce n'est pas applicable partout, c'est vraiment du cas par cas.

 On a un autre exemple, c'est la mine de diamants Stornoway, la mine Renard, qui se... c'est ça qu'ils voulaient faire puis ça n'a pas marché.

35 Au niveau de la granulométrie, je pense qu'il y avait des gros problèmes, au niveau de la centrifugeuse, ce n'était pas possible techniquement de le faire.

 Donc, des fois ça peut marcher ou non, mais c'est vraiment du cas par cas qu'il faut analyser.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Il y a un risque, hein, c'est que ça peut être... dans ma compréhension, ça peut être exploré, mais il y a un risque ; à savoir est-ce que le risque est réel, si quelqu'un impose une technologie puis ça ne marche pas, qui est responsable à ce moment-là?

10 Donc, ça, c'est une question d'actualité dans le cadre du projet, bien entendu, mais je vous remercie pour la réponse.

Alors, je vais inviter M. Daniel Girard.

M. DANIEL GIRARD

M. DANIEL GIRARD :

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour.

M. DANIEL GIRARD :

25 J'espère que ce sera ma dernière fois. J'arrive à la fin de mes questions.

30 J'aimerais savoir : je sais qu'il y a des suivis au niveau de la qualité de l'eau au lac Webb et est-ce qu'il va y avoir des suivis comme tels au niveau de la qualité de l'eau directement dans la rivière aux Pékans?

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien.

Monsieur Couture, donc, concernant les suivis sur la qualité de l'eau.

M. GILLES COUTURE :

40 Non, il n'y a pas de contrôle qui va être ajouté à la rivière aux Pékans. Ce n'est pas prévu.

LE PRÉSIDENT :

5 Ajouter un point de contrôle. Des suivis vont être... votre proposition de suivi que vous faites au Ministère, c'est quelle fréquence?

M. GILLES COUTURE :

10 J'imagine que c'est édicté par la Directive 019, là.

Je ne me souviens pas par coeur des fréquences. Mme Gravel pourrait peut-être m'aider.

Mme JULIE GRAVEL :

15 Bien, en fait, c'est surtout dans l'attestation que sont définies nos fréquences et, non, il n'était pas prévu d'avoir de point de contrôle plus bas que notre effluent final.

LE PRÉSIDENT :

20 Je vous remercie.

Avec la nouvelle loi qui... les réglementations sur l'évaluation environnementale, là, qui sont supposées entrer en vigueur à partir du 23 mars, les suivis vont être diffusés dans le registre, c'est ce qui est indiqué.

25 La diffusion des suivis, ça s'applique à tous les projets qui ont été autorisés jusqu'à maintenant ainsi que les futurs projets?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

30 Je vais laisser ma collègue, Maud Ablain, répondre.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien.

Mme MAUD ABLAIN :

40 En fait, c'est ça, pour tous les projets qui ont déjà eu une phase publique avec le BAPE, ces documents-là pourraient être versés au registre de l'évaluation environnementale.

Maintenant, comme la... c'est sûr qu'au niveau de la transition avec la nouvelle loi, la mise en place du registre, quels projets vont faire... pour quels projets toute la documentation va être versée au registre de l'évaluation environnementale, ça, c'est encore à déterminer, là.

5

Parce qu'effectivement, les projets en cours, une partie de la documentation pourrait être déposée. Les projets qui seront déposés après le 23 mars 2018, eux autres, seront visés ; pour ceux qui sont dans l'entre-deux, là, ça va être à déterminer.

10

LE PRÉSIDENT :

Le projet présent, lui, il se situe dans l'entre-deux?

Mme MAUD ABLAIN :

15

Oui, effectivement.

Par contre, généralement, les promoteurs ont des sites Internet aussi sur lesquels ils peuvent verser eux-mêmes leurs suivis, mais c'est à déterminer encore, là, les... les façons de faire.

20

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

25

Monsieur Girard.

M. DANIEL GIRARD :

30

Oui. Et ma dernière : en cas de fermeture du site, comme cela s'est produit pendant un certain temps à la mine du lac Bloom, si jamais il n'y a pas de promoteur qui reprend, parce que là, au lac Bloom, c'est correct, il y a un nouveau promoteur qui s'est pris, mais si jamais ArcelorMittal, pour une raison quelconque, le marché mondial tombe dans le fer et ils décident de fermer leurs installations, qui sera responsable de la décontamination?

35

On sait que, normalement, on parle d'une garantie d'aux alentours de 25 millions, si je me souviens bien, dans les chiffres. Mais quand on a un projet de 460 millions, là, puis qu'on a besoin de le décontaminer, là, je suis sûr que ça va coûter plus cher que 25 millions.

40

J'aimerais ça savoir qui est responsable de ça.

LE PRÉSIDENT :

On va d'abord aller du côté de M. Couture puis on pourra aller du côté du MERN.

5 Alors, les garanties financières pour la restauration et comment ça fonctionne pour s'assurer que les montants sont au rendez-vous.

M. GILLES COUTURE :

10 Je vais commencer à expliquer comment ça fonctionne puis Julie va sans doute pouvoir... Mme Gravel va pouvoir compléter.

À ce niveau-là, il faut dire que la loi s'est beaucoup renforcée ou améliorée au cours des dernières années.

15 En fait, la garantie financière à laquelle M. Girard fait référence, là, actuellement, dans le cadre du plan de restauration actuel, qui était la version 2012, on a déjà un fonds de 75 millions de dollars de constitué, là, pour les frais de fermeture.

20 Et en 2017, parce qu'à tous les cinq ans, on doit mettre à jour ce plan de restauration-là, on peut déjà vous dire qu'on n'a pas... le plan a été... il vient tout juste d'être soumis.

25 Il n'a pas été évalué encore par l'équipe du ministère des Ressources naturelles, mais on parle déjà d'un montant de l'ordre de 165 millions de dollars, compte tenu des ouvrages qu'on va additionner, là, qui sont prévus d'ajouter dans les cinq prochaines années.

30 Donc... puis ce n'est pas des... c'est des argents qui sont là, là. Le 75 millions, il est en... il est fourni en garantie, il est déboursé, si vous voulez, entre guillemets, là, par la compagnie, au moment où on se parle.

Donc, la responsabilité nous incombe. On parle d'un suivi post-restauration de cinq... sur une période de 5 à 10 ans minimalement avec un retour à un état jugé acceptable, là, de toutes les infrastructures.

35 Donc, j'oserais dire que c'est de mieux en mieux encadré, tout ça.

Il y a probablement eu des lacunes dans le passé, mais je pense qu'aujourd'hui, on est en... on s'est beaucoup améliorés en termes législatif pour le suivi de ça.

40 Mme Gravel pourrait rajouter des détails ou si vous avez des questions additionnelles, monsieur

Girard, ça nous fera plaisir d'en parler.

M. DANIEL GIRARD :

5 C'était simplement pour prévenir au cas, si la compagnie n'est plus là, votre usine de filtration ne fonctionne plus, vos... toute la sédimentation, tôt ou tard, ça va tout se ramasser dans la rivière Moisie.

C'est rien qu'une question de sécurité à long terme.

10 **M. GILLES COUTURE :**

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

15 C'est ça. Là, on parle du côté d'ArcelorMittal, c'est en opération depuis longtemps, donc ils ont pu accumuler un certain montant.

Ce soir, on va revenir sur ce point-là.

20 Mais quand même, du côté du MERN, quand une compagnie démarre ses activités et, tout à coup, ça cède... Au départ, qu'est-ce que vous leur demandez comme garanties financières pour... au moment du démarrage?

25 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Au moment du démarrage, depuis la modification de la loi en 2013, la compagnie doit déposer un plan de restauration qui doit être approuvé avant même d'avoir son autorisation d'opérer le site. Donc, d'avoir en main son bail minier et son certificat d'autorisation.

30 Une fois que le plan est approuvé, la compagnie, tout dépendant de la durée de vie de la mine, a un maximum de trois ans pour déposer l'entièreté de la garantie financière.

35 Donc, les versements s'étalent sur trois versements : 50 % la première année ; 25 et 25 les années subséquentes.

Dans le cas d'une mine qui a une durée de vie de moins de trois ans, vous comprenez que c'est... le versement se fait entièrement la première année.

40 Dans le cas... comme complément d'information à votre préoccupation, dans le cas où la mine

cesse ses activités de façon temporaire ou fortuite, du jour au lendemain, la... les opérations cessent, la compagnie est dans l'obligation de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et maintient... et doit maintenir une équipe, là, pour s'assurer qu'il n'y a aucuns impacts environnementaux à l'arrêt temporaire de l'exploitation.

5

Ce qui a été fait dans le cas de Bloom. Avant même que Champion rachète le site, il y avait encore des gens qui travaillaient pour Cliffs qui s'assuraient qu'il n'y avait aucun impact sur l'environnement.

10

M. DANIEL GIRARD :

Mais Cliffs était en faillite. Qui qui payait le... les gens qui travaillaient au lac Bloom?

15

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

Bien, ils se sont placés sous la Loi de la protection de la faillite.

20

Je ne veux pas trop entrer en détail, je ne suis pas un spécialiste, mais il y avait encore quand même une équipe qui était là et puis le syndic était responsable aussi d'une partie de ces engagements-là.

M. DANIEL GIRARD :

O.K.

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

30

Ça vous va?

M. DANIEL GIRARD :

Ça me va. Merci.

35

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

40

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Alors, une petite question pour le Ministère, le MDDELCC.

5 Henri Jacob décrit trois situations. La première, c'est la restauration d'un milieu humide qui est touché, lorsqu'il y a un site de restauration à effectuer ; la deuxième situation, on a un milieu alternatif qui est choisi pour la restauration, et puis on choisit une troisième... la possibilité, c'est la compensation financière.

10 Il voudrait savoir : dans ces trois différents cas, quelles sont les règles et les procédures du Ministère en ce qui a trait à la compensation pour la perte des milieux humides?

Mme MAUD ABLAIN :

15 Est-ce que vous pouvez me redire la deuxième possibilité, s'il vous plaît?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

20 La deuxième possibilité, c'est un milieu humide alternatif qui est choisi.

Mme MAUD ABLAIN :

25 Donc, si je comprends bien, la question de M. Jacob, c'est de voir, mettons, peut-être dans quel ordre de priorité on irait pour le choix de ces options-là?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 Pas seulement l'ordre de priorité, mais c'est surtout les procédures, les règles qui s'imposent dans chacun de ces cas.

35 Et maintenant, pour le troisième cas, ce que j'ai omis d'ajouter. Si, par exemple, il s'agit d'une compensation financière, est-ce que l'argent qui est donné est investi obligatoirement dans la région qui est touchée par les impacts du projet?

Mme MAUD ABLAIN :

Alors, la première... le premier élément, c'est de voir... actuellement, donc, on est dans une période transitoire d'application de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques.

40 Donc, pour une autorisation obtenue... une autorisation ministérielle obtenue en vertu de l'article

22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est strictement des compensations financières, là, qui sont... dans le fond, l'obtention de l'autorisation est subordonnée au paiement d'une compensation financière.

5 Donc, ce serait juste l'option 3, pour une autorisation ministérielle.

10 La compensation financière est versée au fonds, dont je n'ai pas le nom complet sous la main, mais il est... l'objectif, c'est de réinvestir ces sommes dans de la restauration ou de la création de milieux humides dans les bassins versants, les mêmes bassins versants affectés, donc, ou au moins les zones de gestion intégrée de l'eau.

 Donc, là on parle plus des zones de gestion intégrée de l'eau déterminées par le ministère de l'Environnement.

15 Dans le cas d'un projet qui passe par la procédure d'évaluation environnementale, où là c'est une décision du gouvernement. Ça fait que là, comme on le disait tout à l'heure, c'est... le gouvernement décide si une compensation financière est exigible ou si elle peut être remplacée en tout ou en partie par des travaux de restauration ou de création de milieux humides.

20 Et là, il n'y a pas vraiment, dans nos procédures actuelles, de priorisation, est-ce qu'on va plus favoriser la restauration d'un milieu humide touché qui serait, donc, restauré après l'activité minière, ou est-ce qu'on va aller chercher un milieu humide alternatif ou une compensation financière?

25 Là, c'est comme... il n'y a pas... on n'a pas une procédure claire.

 Maintenant, c'est sûr que, d'un point de vue écologique, restaurer un milieu humide là où il a été impacté, c'est... ça peut être plus intéressant.

30 Maintenant, restaurer un milieu humide sur un site industriel, il faut... c'est ça, il faut voir le retour aussi des fonctions, s'assurer du retour d'un milieu humide, effectivement, sur le site.

 Donc, si la restauration de milieux humides, là où la perte a été effectuée, n'est pas possible, un milieu humide alternatif à proximité, ça peut être une option intéressante aussi.

35 Et ultimement, c'est sûr que c'est la compensation financière... dans les décisions du gouvernement, là, ça pourrait être un ordre logique, mais on n'a pas vraiment de procédure, là.

 Ça dépend des projets proposés, en termes de compensation.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Mais le principe général, peu importe si c'est un versement ou un... un projet de restauration ou de compensation qui est accepté ou le versement d'une somme d'argent, si c'est le versement d'une somme d'argent, ça veut dire que le Ministère va s'assurer que l'argent est investi dans... disons, dans le même bassin versant ou dans la même région écologique, c'est ce que je comprends?

Mme MAUD ABLAIN :

10 Oui, c'est les... le détail de la procédure mise en place, je ne pourrais pas vous la donner, mais c'est l'objectif, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

15 C'est le principe sous-tendant la loi?

Mme MAUD ABLAIN :

20 Tout à fait.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Je vous remercie.

30 Il est maintenant 16 h 10, ça fait qu'on va arrêter pour l'après-midi.

Alors, nous allons reprendre à 19 heures ce soir.

35 Donc, on va voir qu'est-ce qu'on a comme participants qui vont poser des questions complémentaires.

On a encore quelques questions, nous. S'il n'y a pas tellement de gens, on peut finir relativement tôt, mais on a quelques questions, peut-être pour 45 minutes, là, à peu près de questions.

40 On va réviser, là, ce qui a été répondu. C'est pour ça que... là j'ai encore quelque chose qu'il faut que je vérifie, mais environ, de notre côté, parlons de trois quarts d'heure de questions plus les

questions des participants.

Donc, sur ce, je vais vous souhaiter un bon souper.

5 Donc, on se revoit à 19 heures. Merci.

10

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 09
SÉANCE AJOURNÉE AU 20 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES

15

Je, soussigné, CHRISTOPHE BOLDUC, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises en cette cause au moyen de la sténotypie informatisée, le tout conformément à la loi.

20

Christophe Bolduc, s.o.

25

30

35

40